

Rapport financier
Caisse régionale
Nord Midi-Pyrénées

EXERCICE 2009

S O M M A I R E

· RAPPORT DE GESTION	3
· COMPTES CONSOLIDÉS	43
· RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	118
· RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	120

Rapport de Gestion

Caisse régionale
Nord Midi-Pyrénées

EXERCICE 2009

S O M M A I R E

1 - L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	5
2 - LA CAISSE RÉGIONALE NORD MIDI-PYRÉNÉES EN 2009 : LES CHIFFRES-CLÉS.	6
3 - L'ACTIVITÉ	7
3.1 Le fonds de commerce	7
3.2 La collecte	8
3.3 Les crédits	8
3.4 Les assurances	8
3.5 Les produits et services	9
4 - L'ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX	9
4.1 Les résultats	9
4.2 Le bilan	12
4.3 Les faits caractéristiques et les changements de méthode comptable	13
5. LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES RISQUES	15
5.1 Risques de crédit	15
5.2 Risque de marché	25
5.3 Risque de taux d'intérêt global	29
5.4 Risque de change	31
5.5 Risque de liquidité et de financement	31
5.6 Risques opérationnels	34
5.7 Risques de non-conformité	37
6. LE PROJET D'AFFECTATION DES RÉSULTATS	37
7. LES COMPTES CONSOLIDÉS	38
7.1 Périmètre de consolidation	38
7.2 Les résultats consolidés	39
8. LES PERSPECTIVES	40
ANNEXE : liste des mandats et fonctions par mandataire social	41

1 - L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Après la récession de l'économie mondiale, suite à la crise financière déclenchée par la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, une reprise s'est amorcée au printemps 2009. Cette inflexion résulte du redressement du commerce international après l'effondrement constaté au 4^{ème} trimestre 2008 (-7%) et au 1^{er} trimestre 2009 (-11%), de la reprise de l'activité dans les économies émergentes, notamment en Asie, et des premiers effets des plans de relance mis en œuvre par la plupart des pays. L'amélioration constatée sur les marchés financiers a conforté cette stabilisation progressive de l'activité économique. Toutefois, selon l'OCDE, la reprise économique qui gagne les pays membres est trop timide pour mettre fin à l'aggravation persistante du chômage.

Les pays émergents, notamment asiatiques, très dépendants des exportations, ont été impactés par l'effondrement du commerce mondial à partir de novembre 2008. L'activité a fortement baissé dans ces pays au 4^{ème} trimestre 2008 et au 1^{er} trimestre 2009. La puissante action de relance de la demande intérieure que ces pays, notamment la Chine, ont engagée, a produit des effets dès le 2^{ème} trimestre 2009.

Aux Etats-Unis, après une contraction brutale de l'activité au début de 2009, la croissance est redevenue positive au 3^{ème} trimestre. La réaction des autorités monétaires et budgétaires à la crise économique et financière a en effet été très vigoureuse (politique de taux zéro de la Réserve fédérale à partir de décembre 2008, recapitalisation des banques et assouplissement de la politique monétaire qui a conduit à un important excédent de liquidités & politique budgétaire agressive avec un plan de relance de 787 milliards de \$). La demande intérieure a ainsi été soutenue par la politique budgétaire et continuera de l'être. La croissance devrait cependant rester en dessous de son potentiel du fait de la poursuite du désendettement des ménages, du chômage élevé (9,9% de la population active en 2010 selon l'OCDE), de la faiblesse de l'investissement des entreprises, de la poursuite de la correction du marché immobilier.

L'économie de la zone euro est sortie de la récession au 3^e trimestre 2009 grâce aux mesures de politique monétaire, à l'amélioration des conditions financières, aux mesures de relance budgétaire et à la stabilisation de la demande à l'exportation. Cependant la reprise reste fragile : en octobre le taux de chômage dans l'ensemble de la zone euro est resté stable à 9,8% (15,6 millions de chômeurs), son plus haut niveau depuis plus de 10 ans.

L'hétérogénéité des ressorts de la reprise d'un pays à l'autre fait que les performances sont diverses. Ainsi l'Allemagne a subi une baisse de 5% de son PIB en 2009, l'Italie baisse de 5%, l'Espagne de 3.6%.

En France, les mesures prises par les pouvoirs publics, d'ordre économique (prime à la casse, plan de relance) et social (traitement et indemnisation du chômage), ont avec la baisse du coût du crédit et l'amélioration du contexte international permis la sortie de récession à partir du printemps 2009. Le PIB baisse de 2,2% en 2009.

Alors que l'année 2008 aura été une année particulièrement difficile, l'indice CAC 40, après un début d'année contrasté, a fini sur une progression de l'ordre de plus de 22% en 2009.

A noter d'autres grandes places boursières internationales sont également en nette progression avec les indices Dow Jones et Nikkei en hausse de 20% environ. Ce rebond est cependant fragile et les marchés se montrent volatiles et très sensibles à tous les indicateurs ou informations présentant les perspectives positives ou négatives.

Sur le 1^{er} semestre 2009, les marchés de taux ont connu une baisse des taux courts à la suite des interventions répétées de la BCE qui a abaissé ses taux directeurs de 2,5% à fin 2008 à 1% en mai 2009 (Euribor3 mois de 3,25% fin 2008 à 1,22% fin juin 2009) et une remontée des taux longs (Taux à 10 ans de 3,5% fin 2008 à 3,91% fin juin 2009).

Sur le 2^{ème} semestre, les taux courts se sont stabilisés à un niveau très bas (Euribor3 mois 0,35%) et les taux longs ont baissé (Taux à 10 ans de 3,91% en juin à 3,47% fin 2009).

L'inflation a, quant à elle, été négative de mai à octobre 2009 (avec un point bas à -0,75% en juillet). Les taux de l'épargne réglementée ont aussi baissé sur 2009 : le taux du livret A est passé de 4% en janvier à 1,75% en mai puis s'est stabilisé à 1,25% depuis août.

2 - LA CAISSE RÉGIONALE NORD MIDI-PYRÉNÉES EN 2009

Dans ce contexte de ralentissement économique, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a continué de jouer un rôle moteur au sein de l'économie régionale, avec la volonté d'accompagner le financement des investissements (plus de 4% d'évolution d'encours des crédits à l'équipement).

La Caisse régionale a poursuivi la dynamique de croissance de son fonds de commerce, de défense de ses parts de marché et de renforcement de la qualité dans la relation commerciale, en conformité avec son projet d'entreprise « Ambitions 2010 ».

Elle a continué ses programmes d'investissements ambitieux sur l'immobilier avec la transformation de 19 agences en IMAGENCES, l'ouverture de 5 nouvelles agences et la rénovation de ses 4 sites administratifs. Parallèlement, elle a recruté 120 personnes en 2009 et a poursuivi sa politique d'innovation technologique, avec le site ca-nmp.fr et le lancement d'un site de ventes privées.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a donc réaffirmé son rôle d'acteur majeur sur son territoire par sa contribution active à la vie économique locale.

LES CHIFFRES CLÉS (COMPTES SOCIAUX)

RUBRIQUES	2008	2009	2009/2008 %
Nombre de Clients	637 802	639 711	+ 0,3
EFFECTIF MOYEN *	2 003	1 970	- 1,6
ENCOURS CREDIT (M€)	9 550	9 766	+2,3
Encours crédit Equipement (M€)	4 186	4 351	+3,9
ENCOURS COLLECTE (M€)	16 020	16 591	+3,6
FONDS PROPRES (M€) (avec FRBG)	1 288	1 373	+6,6
TOTAL BILAN (M€)	11 911	12 345	+3,6
PNB (M€)	403.3	418.1	+3,7
RBE (M€)	192.5	210.3	+9,2
RESULTAT NET (M€)	96.1	96.1	stable

* effectif moyen utilisé par la Caisse régionale

3 - L'ACTIVITÉ

3.1 Le fonds de commerce

En conformité avec le projet d'entreprise « Ambitions 2010 », l'année 2009 s'est inscrite comme les années précédentes dans une dynamique de croissance du fonds de commerce. Avec 27 359 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises. Cet élargissement significatif a permis de stimuler les ventes de produits collecte, assurances et services.

En lien avec son engagement mutualiste, 13 491 nouveaux sociétaires ont rejoint les caisses locales de la Caisse régionale.

3.2 La collecte

La collecte progresse de 3,6% sur un an pour atteindre 16,6 milliards d'euros, avec une évolution marquée par la recherche de notre clientèle de produits sécurisés (DAT, livret A, PEL, assurance vie).

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché Banque de France de 43,56% (fin novembre 2009, en progression de 1,74 point.

La collecte monétaire globale (3 218 M€) évolue de 5,9%, avec une progression de 3,2% pour les DAV sur l'ensemble des marchés et une bonne performance de la gamme DAT avec 451M€ de collecte.

L'épargne bilancielle (6 952 M€) évolue de 3,4% stimulée notamment par la collecte de nouveaux livrets A

La collecte hors- bilan, avec un encours de 6 420M€, progresse de 2,6% : les produits assurance vie connaissent encore un attrait de la clientèle (+5,2%). Concurrencés par les dépôts à terme, les OPCVM (1 001 M€) baissent de 9%.

3.3 Les crédits

Les crédits, avec 9,7 milliards d'encours, progressent de 2,3% sur 2009, consécutivement à une amorce de reprise économique à partir du 3^{ème} trimestre.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 52,24% (fin novembre 2009).

Avec plus de 900M€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement (y compris crédit-bail) progresse de plus de 4%, avec une évolution significative centrée sur le marché des collectivités publiques (+12,7%), les entreprises (+4,8%) et les professionnels (stable). La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de plus de 300M€ de crédits (Trésorerie et Equipement).

Dans un marché marqué par la récession économique, par la chute du nombre de transactions immobilières et par une concurrence toujours vive, les réalisations habitat s'établissent à 576M€ (-24%)

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu un développement soutenu : avec près de 200M€ de réalisations, l'encours progresse de 3,6%.

3.4 Les assurances de biens et de personnes

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes (Valeur Prévoyance, Dépendance, GAV et garantie Obsèques) connaît encore une croissance continue avec plus de 172 000 contrats en stock. Elle équipe près de 43% des DAV du marché des particuliers.

Les contrats d'assurances de biens continuent de gagner du terrain avec près de 170 000 contrats (+6,8%).

3.5 Les produits et services

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées continue sa politique active d'équipement de sa clientèle en services bancaires.

Le succès de la CARTWIN, lancée au 3^{ème} trimestre 2008 (28 000 nouveaux contrats), étoffe le parc de cartes (347 900 au total, avec un taux d'équipement de 86,7% des DAV du marché des particuliers).

A fin 2009, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente près de 296 000 titulaires de comptes services, dont 17 400 professionnels et 13 700 agriculteurs.

Le développement de l'offre multi-canal poursuit sa forte progression comme l'an passé, avec +20% de connexions tous canaux confondus (15 millions). Le site Internet de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées traite désormais 71% des virements et 88,6% des ordres de bourse de ses clients.

845 000 SMS ont été envoyés en 2009 (+14%).

4 - L'ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

4.1 Les résultats

Après une année 2008 marquée avant tout par un environnement financier en crise, les résultats 2009 de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reflètent :

Le retour à des conditions de taux et de marchés financiers plus favorables pour la Caisse régionale

L'impact d'une activité économique ralentie, notamment sur le 1^{er} semestre,

La poursuite de l'investissement (immobilier, informatique, formation...) tout en maîtrisant les charges courantes,

Une politique volontariste de maîtrise des risques qui a porté ses fruits.

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB : 418,1M€) progresse de 3,7% sous l'effet :

- du PNB d'activité – reflet de l'activité commerciale – qui augmente de +2,6% à 351,4M€

- de la marge/ Fonds Propres +7,7% sous l'effet de la reprise des marchés financiers

Dans le respect d'une politique financière prudente privilégiant la sécurité, la régularité et la pérennité des résultats.

La principale composante du PNB d'activité, la marge d'intermédiation (46% du PNB d'activité), progresse de +6,9%. Outre une reprise de la provision Epargne Logement de 3,5M€ (contre une dotation de 3,5M€ en 2008), elle a bénéficié d'un niveau bas de taux

courts et d'inflation. L'évolution des encours collecte et crédit, la baisse du coût des ressources (clientèle, groupe) et la forte progression de la contribution du programme de couverture du risque de taux compensent la baisse des taux sur les produits prêts, la diminution des commissions collecte et la hausse du coût de liquidité.

Cette évolution favorable de la marge d'intermédiation vient compenser la baisse des produits issus de la vente de services.

En effet, même si les commissions progressent sous l'effet de la politique active d'équipement de la clientèle et le développement des prestations à plus forte valeur ajoutée, elles sont impactées par la baisse des commissions dysfonctionnement et par le contexte d'activité économique (baisse des réalisations crédit, souscriptions d' OPCVM et du nombre d'opérations bourse, moyens de paiement).

Enfin, sur les activités d'assurance (assurance dommages, assurance prévoyance, assurance décès- invalidité), 2009 est une année à plus forte sinistralité que 2008.

La Marge Sur Portefeuille (66,5M€), représentative des opérations sur fonds propres, progresse de 7,7% en 2009. Les revenus en provenance de la SAS Rue La Boétie diminuent, reflet de la baisse du dividende de Crédit Agricole S.A., baisse compensée essentiellement par la reprise des provisions sur titres de placement et sur swaps en position ouverte isolée liée aux objectifs prudents de la politique financière 2009 et à la reprise des marchés financiers.

Les Charges de Fonctionnement Nettes

Les charges de fonctionnement nettes (207,8M€) évoluent de -1,4%, tout en poursuivant le programme important d'investissement immobilier et informatique

Les frais de personnel, qui pèsent pour 59% des charges de fonctionnement nettes, baissent de 1%.

L'augmentation de la rémunération individuelle a été compensée en partie par l'effet dans la masse salariale des nombreux départs en retraite 2008.

Depuis la création de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, ce sont près de 750 nouveaux collaborateurs qui ont été recrutés, essentiellement dans les agences, pour conforter sa dynamique commerciale de service à la clientèle.

Un projet de rationalisation des coûts informatiques avait été engagé en 2007, avec la création en 2008 d'un nouveau GIE « EXA » regroupant les 3 entités APIS-CA, EXAPROD et INFORSUD FM, pour aboutir en juin 2009 à la bascule de la Caisse

régionale Nord Midi-Pyrénées vers un système d'information commun à 8 Caisses régionales.

Cette migration a permis de faire baisser de façon significative les charges informatiques.

La poursuite des actions d'optimisation sur les autres charges a permis de faire des économies sur plusieurs postes budgétaires et de maintenir un niveau élevé d'investissements.

Le déploiement du programme «Imagence», se traduit par la rénovation de près de 90% du réseau commercial sur la base du concept sécurisé d'agence sans caisse.

Les résultats intermédiaires

La hausse du PNB de 3,7% et la baisse des charges de fonctionnement de 1,4% se traduisent par un **Résultat brut d'exploitation de 210,3M€, en progression de 9,2%**.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, affiche un niveau inférieur à 50% (49,7%), reflet de solidité financière.

Le coût du risque (64M€) baisse de 18,9% à la suite d'actions volontaristes menées en 2009, pour prévenir et traiter les difficultés éventuelles de remboursement de crédit des clients.

Il intègre :

un taux de créances douteuses et litigieuses rapporté à toutes les créances (capital et intérêts) de 3,36%, contre 3,06% à fin 2008.

un taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses à 80,53%.

une dotation nette de 9 M€ (provisions collectives et provisions filières confrontées à des difficultés conjoncturelles).

un coût net des provisions pour dépréciations diverses (risques opérationnels, actifs financiers...) de 5,7M€

Après déduction de la charge fiscale (45,4M€), en augmentation du fait de la baisse de la déduction fiscale liée aux dividendes de SAS Rue La Boétie et de l'augmentation modérée du stock de plus-values latentes sur titres de placement,

la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dégage un résultat net de 96,1M€, stable par rapport à 2008.

4.2 Le bilan

Le total bilan au 31/12/09 s'élève à 12,345 milliards d'euros, en progression de 3,6% par rapport à 2008.

Les principales évolutions du bilan en 2009 sont avant tout liées aux opérations commerciales réalisées avec la clientèle.

Ainsi, nous noterons

Au passif :

- **Les opérations internes au Crédit Agricole (7,240Md€)** : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'organisation financière interne du Groupe et des possibilités de refinancement des crédits. Il intègre également la part de collecte d'épargne décentralisée au niveau de la Caisse régionale. Il progresse en 2009 de 2,4%, sous l'effet du refinancement des crédits accordés à la clientèle en avances à taux de marché.
- Le poste **Comptes créditeurs de la clientèle (3,221Md€)** évolue de +8,8%, compte tenu de la forte progression des dépôts à terme.
- Le poste **Comptes de régularisation et passifs divers (0,3Md€)** comporte des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 0,3 millions d'euros, dont la quasi-intégralité est à échéance de moins de 45 jours.
- Sous l'effet de la progression des résultats 2008 et 2009, les **capitaux propres hors FRBG (1,330Md€)** augmentent de 6,8%.

A l'actif :

- Les **opérations avec la clientèle (9,616Md€)** augmentent de 1,9%, essentiellement en lien avec les encours de crédit.
- Les **opérations internes au Crédit Agricole (0,901Md€)** : ce poste est constitué des excédents monétaires placés à Crédit Agricole SA sous forme de compte courant ou de placement à court terme et progresse de 48,4%.
- Les **opérations sur titres (0,629Md€)** augmentent de 2,4% en lien avec l'évolution du portefeuille de titres.
- Les **participations (0,842Md€)** augmentent de 6,1%. Elles intègrent la participation de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées à l'opération d'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour 20,9M€ et une avance en compte courant au GIE EXA pour 19,4M€.

4.3 Les faits caractéristiques et les changements de méthode comptable

Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2009 à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie à hauteur de 20,945 M€.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé au projet de regroupement des structures de moyens informatiques dans le cadre du GIE EXA (système d'information régional du crédit Agricole), pour un coût en charges exceptionnelles en 2009 de 1,375€.

Les états financiers de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers sociaux de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique à compter du 1^{er} janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. L'application de ce nouveau règlement est sans impact pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.
- la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux

renseignements bancaires. La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'a aucune implantation dans les pays visés.

La présentation des états financiers sociaux de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est établie conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009. Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite «carve out»), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture. Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008) relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008) relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008) relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5 et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009) relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009) relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états

financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

5 - LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES RISQUES

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées exerce, conformément aux obligations découlant du règlement CRBF 97.02, un ensemble de contrôles visant à la mesure et la surveillance des risques de toute nature et notamment :

les risques de crédit, risques de taux et de marché, d'organisation comptable, risques de non-conformité, risques de sécurité des systèmes d'information et risques opérationnels.

L'organisation du dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur un ensemble de procédures.

Plusieurs comités (comités risques, comité risques opérationnels, comité financier...) se réunissant à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle de différents risques.

Le comité de contrôle interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne.

Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

5.1 Risques de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Objectifs et politique

La politique de maîtrise des risques crédit de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a été revue en 2009 et approuvée par le Conseil d'administration de ladite Caisse dans sa séance du 27 Novembre 2009. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a validé la mise en place de nouvelles limites.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité pour la banque de détail, des agences entreprises pour la banque de la grande clientèle et des agences spécialisées pour les collectivités locales et la promotion immobilière.

La stratégie de développement de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées porte sur l'ensemble des marchés présents sur sa zone d'intervention et privilégie ainsi la diversification de ses marchés afin de diviser ses risques : agriculteurs, professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations.

Règles de délégation :

La politique de délégation repose sur le métier exercé par les différents collaborateurs de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées. Toutefois, la délégation est donnée personnellement à chaque collaborateur responsable de l'exercice de sa délégation.

Le collaborateur doit utiliser sa délégation avec prudence et discernement.

Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et des critères d'exclusion différenciés, par marché.

Des Comités des Prêts Départementaux ont été institués, conformément à l'article 18 des statuts de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées. Ils ont délégation pour les dossiers qui leur sont présentés par les marchés, dans la limite de 3 millions d'euros d'encours après projet par contrepartie. Au-delà de ce montant, la décision de crédit relève de la compétence du Comité des Engagements.

Les règles de délégation s'appuient principalement sur les marchés d'appartenance du client, sur les notes Bâle II, sur la nature du projet, sur l'endettement du client après financement.

Politique de garantie :

La politique de garantie de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise à minimiser les conséquences d'un défaut de remboursement. La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

Gestion du risque de crédit

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La Caisse régionale ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image.

Les décisions de prise de risque en matière d'octroi de crédit doivent s'appuyer sur une analyse approfondie des dossiers prenant en compte notamment la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, la situation familiale du client, la notation interne Bâle II.

Sur le marché des entreprises, des professionnels et de l'agriculture, une attention particulière est portée lorsqu'il s'agit d'une création ou une reprise d'activité.

Par ailleurs, l'étude d'un dossier prend en compte la totalité des dossiers économiquement liés, afin d'avoir une vision globale de l'encours après projet du client.

Les notes Bâle II ne suffisent pas, à elles seules, à décider de l'accord d'un crédit. La décision s'appuie sur la connaissance du client, son professionnalisme, la crédibilité de son projet, la comparaison de la capacité de remboursement avec la nouvelle charge d'emprunt après projet et la qualité des prévisions.

L'avis des différents intervenants doit être d'autant plus argumenté que la cotation Bâle II est dégradée.

Procédures de gestion et traitement du risque né :

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées privilégie le recouvrement amiable et le traitement des difficultés de ses clients le plus en amont possible. L'agence de proximité assure un rôle important dans la gestion du risque né, préalablement au transfert des dossiers aux unités de recouvrement amiable et contentieux.

Le recouvrement amiable et contentieux sur les marchés de proximité est placé sous la responsabilité de la Direction des Risques.

Le recouvrement amiable sur le marché des entreprises est placé sous la responsabilité de la Direction du Marché des Entreprises tant que l'entreprise n'est pas en procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire). Ainsi, au moment du passage en procédure collective, le dossier est transmis à l'unité Contentieux, placé sous la responsabilité de la Direction des Risques.

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe. Les contreparties sont notées avec des outils du dispositif Bâle II : LUC pour la banque de détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et OCE pour la grande clientèle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la banque de détail comme de la banque « entreprises ».

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Division et partage des risques :

Les limites en matière de crédit sont données par les tableaux récapitulatifs ci-dessous.

Tableau récapitulatif des limites individuelles de risque de crédit

Types de contrepartie	Limite individuelle (en encours bruts et en €)	Exception (en encours bruts et en €)
Particuliers	1,5 millions d'euros	Pas d'exception
Agriculteurs	3 millions d'euros	Pas d'exception
Professionnels	3 millions d'euros	Pas d'exception
Professionnels de la CASEG	6 millions d'euros	Pas d'exception
Marché des Entreprises	12 millions d'euros	24 millions si la contrepartie bénéficie d'une couverture Foncaris à 50%.
Promotion Immobilière	12 millions d'euros	Pas d'exception (rappel : les financements de Promotion Immobilière ne sont pas éligibles à Foncaris)
Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	12 millions d'euros	Pas d'exception
Collectivités Publiques	30 millions d'euros	Pas d'exception

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédit	Limites globales (en%)
crédits syndiqués toutes contreparties (Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées suiveuse)	< ou = à 25% de l'encours global du marché des Entreprises *
dont crédits syndiqués par CALYON	<= à 20% des Fonds Propres Bâle II*
LBO	< ou = à 10% de l'encours global du marché des Entreprises
Promotion Immobilière	< ou = à 5% de l'encours global du marché des Entreprises

Les limites du tableau ci-dessus ont été validées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées du 27 Novembre 2009.

*** Données à fin juin 2009 :**

Montant des Fonds Propres Bâle II de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées = 838 M€ (Source : Unité Comptabilité).
Montant des crédits en capital du marché des Entreprises = 1,55 Md€
(Source : Unité Contrôle de Gestion – tableau de bord mensuel des risques).

Le respect de ces limites est assuré par le Contrôleur Central des Risques crédits (unité Contrôles Permanents). L'unité Contrôles Permanents identifie les dossiers qui dépassent ces limites d'engagements pour présentation biannuelle en Conseil d'Administration (Janvier et Juillet).

Le dispositif Bâle II mis en place au sein de la Caisse régionale calcule l'exposition au risque pondéré crédit (RWA) par ARCADE, outil national du groupe Crédit Agricole. Au 31 décembre 2009, l'encours risque total pondéré issu d'Arcade s'établit à 2,65Md€.

Le dispositif de surveillance des risques crédits porte d'une part, sur le contrôle du respect des limites d'intervention fixées dans la politique de maîtrise des risques crédit, d'autre part, sur la détection du risque latent et la gestion du risque né. La surveillance est exercée à différents niveaux de l'entreprise.

Le dispositif de surveillance du risque crédit à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est piloté par le Contrôleur Central des Risques de la Caisse régionale, au sein de l'unité Contrôles Permanents. Ce dispositif s'appuie sur des revues de portefeuilles qui exploitent des outils de détection de risque potentiel.

Le Comité Grands Risques examine trimestriellement des groupes de risques sains représentant un encours supérieur à des seuils définis selon le marché (Particuliers : encours > 350K€ ; Agris et Pros : encours > 450K€ ; Entreprises : encours > 5M€ ;

Promotion Immobilière : encours > 1,5M€). Ce Comité Grands Risques est présidé par le Directeur Général et / ou les Directeurs Généraux Adjoint, en présence du Directeur des risques, des Directeurs de marchés, du Contrôleur Central des Risques.

Par ailleurs des **comités de secteurs sur le risque de crédit** sont organisés mensuellement au niveau des secteurs d'agences de proximité. Ces revues portent sur des dossiers sains dont la cotation s'est dégradée sur le trimestre (Agris ; Pros, Particuliers ; petites associations). Ces revues sont dirigées par le Directeur de secteur. Le pilotage des revues est effectué par l'unité Contrôles Permanents : sélection des dossiers, envoi des revues, suivi des actions, contrôle des dossiers, reporting sur les revues.

Une sélection de dossiers en risque né fait également l'objet d'un examen en **Comité mensuel risques**. Il s'agit de clients nouvellement débiteurs ou nouvellement CDL (Créance Douteuse et Litigieuse). Sont examinés au cours de ce Comité, les 5 dossiers le plus importants en EAD (exposition au défaut) ainsi que les 10 principaux pré – CDL à 1 et 2 mois par marché (poids EAD les plus lourds). Sont également analysés les 10 principaux CDL gérés en agence (poids EAD les plus lourds). Le Comité mensuel des risques est composé de façon permanente du Directeur Général Adjoint du Fonctionnement, du Directeur des Risques et du Contrôleur Central des Risques.

Une présentation des principaux indicateurs de risques de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est réalisée mensuellement par le responsable de l'unité des Contrôles Permanents en Conseil de Direction.

Le dispositif de surveillance est complété par des analyses sur filières économiques, sur le niveau des garanties et par la présentation de l'évolution de la production et des encours par segment de notation Bâle II en Conseil de Direction.

Les revues de portefeuille ont pour objectif d'analyser le risque latent sur des dossiers sensibles pour lesquels la cotation Bâle II ou l'évolution de celle-ci serait susceptible de révéler un risque potentiel.

Des suivis ciblés sur des filières économiques ou typologie de financement sont réalisés. Au cours de l'exercice 2009, des analyses et revues ont été effectuées sur les filières sensibles des cafés hôtels restaurants, l'automobile, les coopératives, les investissements locatifs et résidentiels secondaires par crédit in fine, les crédits habitat longue durée et les crédits relais.

Le suivi des contreparties défaillantes (marchés de proximité) donne lieu, en un premier temps, à un traitement dans les points de vente. Si la régularisation du dossier n'est pas

intervenue, le dossier, en fonction de différents critères (durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial (Recouvrement Commercial Particuliers ou Recouvrement Commercial Agris - Pros selon le client). Il s'agit d'unités de recouvrement amiable. Le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Sur le marché des Entreprises, une cellule Affaires Spéciales gère les dossiers en situation sensible. Le transfert au Contentieux s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie, qui ne serait pas en irrégularité, présente des risques de défaillance, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en CDL forcée. De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité.

Le Comité mensuel des Risques comprend une sélection de dossiers qui repose sur les critères suivants :

- les dossiers de tous marchés de plus de 75 K€ qui sont devenus CDL durant le mois précédent,
- les dossiers débiteurs irréguliers de plus de 30 jours et de plus de 15 K€ pour les marchés des Professionnels et Agricole,
- les dossiers débiteurs irréguliers de plus de 30 jours et de plus de 10 K€ pour le marché des Particuliers.

Sont examinés 5 clients par marché qui présentent les EAD les plus importants.

Les décisions prises lors du Comité visent à valider les propositions des analystes : délai supplémentaire accordé au client, prise en charge immédiate par une unité de Recouvrement Commercial ou transfert au Contentieux.

La tenue mensuelle de ce Comité permet à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées d'avoir une vision du risque au niveau de l'analyse de dossiers. Ce Comité prend les décisions qui lui paraissent les plus appropriées pour réduire le risque.

La démarche de « stress scenarii » a été initiée en 2009 sur la base de la méthodologie définie par Crédit Agricole SA.

- La méthodologie se base sur un scénario de crise contenant des prédictions concernant les indicateurs économiques principaux. Par exemple : recul du PIB de 1%, taux de chômage à 9,5% dans 1 an, très forte correction du marché immobilier -10% l'année prochaine.
- Principe de déclinaison du stress macro-économique dans le portefeuille des crédits
- Sur la probabilité de défaut à un an (PD) : utilisation des liens historiques observés entre CDL avec les principaux indicateurs économiques ou le dire d'expert pour

déterminer l'évolution conjoncturelle de la probabilité de défaut résultante du stress (PD conjoncturelle ou PIT « Point In Time »). Affectation durable des probabilités de défaut sur les créances saines pour les années à venir (PD au travers du cycle ou TTC « Trough The Cycle », avec $PD\ TTC = 4/5 \times PD\ actuel + 1/5 \times PD\ PIT$).

- Sur les taux de pertes finales de créances saines (LGD) : sur l'habitat, application de la décote immobilière aux LGD.
- Résultats obtenus : le scénario de crise prévoit une augmentation de la perte attendue à un an (EL) de 41%, toutes choses égales par ailleurs.

Les crédits consentis par la Caisse régionale de Nord Midi-Pyrénées sont généralement assortis de garanties. Il est notamment indiqué dans la politique de maîtrise des risques, que la prise de garantie sur un financement est la règle. Toutefois, l'attention des intervenants dans la distribution du crédit est appelée sur la nécessité de ne pas fonder leur appréciation sur la garantie, mais d'abord sur leur connaissance du client (professionnalisme, capacité de remboursement, revenu résiduel d'endettement...).

Exposition

Le tableau ci-après reprend l'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit. Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette de dépréciations et avant effet des accords de compensation et des collatéraux.

Données consolidées, normes IFRS :

<i>(données consolidées, en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	50 863	46 550
Instruments dérivés de couverture	48 791	43 420
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	311 038	387 836
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 851	10 067
Prêts et créances sur la clientèle	9 718 532	9 516 546
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	180 985	189 359
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	10 313 060	10 193 778
Engagements de financement donnés	960 196	897 591
Engagements de garantie financière donnés	10 939	18 231
Provisions - Engagements par signature	-99	-124
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	971 036	915 698
TOTAL EXPOSITION NETTE	11 284 096	11 109 476

L'évolution de l'exposition nette est principalement portée par l'évolution des crédits à la clientèle.

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts (1) (en millions d'euros)	31-déc-09	31-déc-08	en % du total 2009
Administrations centrales			
Etablissements de crédit	889	608	8%
Institutions non établissements de crédit	1 172	942	11%
Grandes entreprises	2 018	2 082	19%
Clientèle de détail	6 824	6 754	63%
TOTAL	10 903	10 386	100%

(1) hors créances rattachées

Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et créances

Prêts et créances (en millions d'euros)	31-déc-09	31-déc-08
Ni en souffrance, ni dépréciés	10 460	9 983
En souffrance, non dépréciés	134	130
Dépréciés	309	273
TOTAL	10 903	10 386

Actif financier en souffrance : selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle : comptes Valeurs Non Imputées, Créances Immobilisées, sensibles

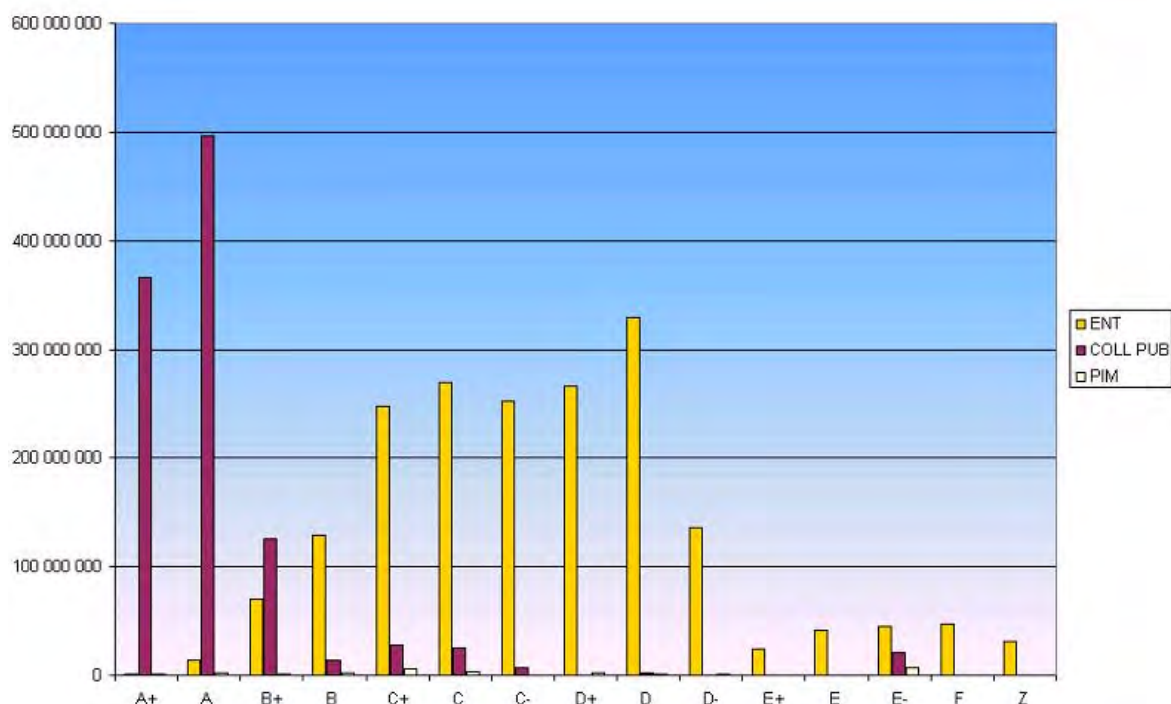
Cf : note 3.1 des états financiers consolidés.

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2009, les encours notés par les systèmes de notation interne représentent 99,69% des encours portés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées -hors banque de détail- et le ratio de notes valides est de 96,25%

Le périmètre ventilé dans le tableau ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 3,056Md€.

Répartition des EAD par PD



Dépréciation et couverture du risque

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de séries statistiques diverses dépréciations sur bases collectives, telles que dépréciations sur encours sensibles, calculées à partir de modèle Bâle II.

D'autre part, la Caisse régionale constate également à son actif, des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques estimés sur base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non recouvrement partiel. Ces

dépréciations concernent les filières habitat (crédits relais et crédits locatifs in fine), productions agricoles (laitière, fruits & légumes, élevage porcin), commerce, hôtellerie-restauration et construction.

Encours d'actifs financiers dépréciés

	Encours au 31/12/2009 ventilés par agent économique						
	Encours bruts	dont Encours dépréciés	dont Encours douteux compromis	Dépréciations	dont dépréciations encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture douteux compromis par dépréciations
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administrations centrales							
Etablissements de crédit	889						
Institutions non établissements de crédit	1 172						
Grandes entreprises	2 018	78	22	65	20	83%	91%
Clientèle de détail	6 824	231	89	180	71	78%	80%
Total	10 903	309	111	245	91	79%	82%

Le coût du risque crédit de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 61,3M€ en 2009 contre 78,9M€ en 2008 (cf. note 4.8 des états financiers consolidés et paragraphe 4.2 du rapport de gestion)

5.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Objectifs et politique

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement à l'évolution du PNB tout en contrôlant les expositions au risque de marché afin d'en limiter les impacts négatifs sur le PNB dans les limites qu'elle s'est fixée.

Gestion du risque

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle les risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau local, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

La politique financière 2009 a défini une organisation des fonctions financières reposant sur les principes fondamentaux suivants :

Collégialité des prises de décisions : les décisions sont prises exclusivement par 2 comités

- Comité financier trimestriel à vocation stratégique réunissant le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, le Directeur financier et les responsables des unités suivantes : Gestion financière, Comptabilité, Contrôle de gestion, Contrôle permanent et Contrôles périodiques. Ce comité fixe trimestriellement les objectifs de gestion et de contrôles des risques de marché, en correspondance avec les décisions de gestion arrêtées par le Conseil d'Administration.
- Comité de gestion financière mensuel à vocation opérationnelle réunissant le Directeur général adjoint, le Directeur Financier et les responsables des unités suivantes : Gestion financière, Comptabilité, Contrôle de gestion et Contrôle permanent. Ce comité prend les décisions opérationnelles sur les opérations de marché nécessaires au respect des objectifs de gestion et de contrôles des risques de la Caisse régionale.

Séparation stricte des fonctions liées aux opérations entre le front et le middle office.

La Direction financière est la seule entité à intervenir sur les marchés financiers : notamment toutes les opérations avec la clientèle nécessitant l'acquisition d'un instrument de marché seront préalablement soumises à sa validation, à l'exception des opérations de change qui relèvent de l'unité des affaires internationales.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque sur base sociale (titres de placement dont fonds dédiés en transparence totale), donnant lieu à encadrement par des limites et seuils d'alerte : la Value at Risk (VaR) et les scénarios de stress.

Les limites définies par le Conseil d'Administration pour la politique financière de l'année 2009 de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- les conséquences du scénario catastrophe doivent rester inférieures à 3% du PNB N-1 (-12M€),
- l'impact négatif à 1 mois de la valorisation du portefeuille doit rester inférieur à 3% du PNB N-1 (-12M€) dans 99% des cas (VaR 99).

Pour garantir le respect de la politique définie, ces limites sont complétées par un dispositif d'information du Conseil d'Administration à 90% de ces limites et un seuil opérationnel fixé à 80% de ces limites.

La mesure est effectuée mensuellement par l'unité Comptabilité qui en fait un reporting aux membres du Comité Financier.

La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

L'outil de mesure de la VaR est l'applicatif développé par Crédit Agricole Asset Management.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à 1 mois suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Pour compléter le dispositif, le portefeuille est testé en conditions extrêmes de marchés : stress scénario.

La mesure du risque en stress test est réalisée par la mise en œuvre du scénario adverse (ou scénario catastrophe).

Le scénario adverse prend en compte une évolution défavorable des marchés avec un impact sur le compartiment monétaire dynamique de -2,5%, sur les actions et FCPR de

-20%, sur l'alternatif de -10% et avec une hausse des taux d'intérêt de +2% affectant le compartiment obligataire.

Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Au 31/12/2009 la situation des indicateurs est la suivante :

- une volatilité avec effet de diversification de 2,36% à moyen terme et 2,77% à court terme
- une rentabilité moyenne annualisée de 1,54%
- facteurs de risques : pertes maximales de -4,90% à l'horizon 3,82 mois,
- rentabilité pessimiste moyenne de -2,57%

Au 31/12/2008 les résultats mesurés avec un intervalle de confiance de 95% et un horizon de 12 mois étaient de :

- une volatilité avec effet de diversification de 3,31% à moyen terme et 4,15% à court terme
- une rentabilité moyenne annualisée de 4,25%
- facteurs de risques : pertes maximales de -1,74% à l'horizon 4,91 mois,
- rentabilité pessimiste moyenne de -2,57%

La hausse des facteurs de risques sur l'année 2009 traduit la persistance de la crise des marchés financiers, hausse atténuée par la mise en œuvre de la décision de réallocation d'une partie du portefeuille de titres disponibles à la vente en faveur du compartiment monétaire.

Risque Action

Au 31/12/2009 la Caisse régionale détient en direct 1,6M€ d'actions diversifiées, 7M€ d'EMTN exposés au risque actions, 11,2M€ d'OPCVM actions et 3,8M€ de FCPR private equity, plus 9M€ d'EMTN exposés au risque actions et 5,1M€ d'OPCVM actions à l'intérieur de fonds dédiés. Cet encours (37,6M€ globalement) représente 8,6% des titres de placement. Les lignes détenues directement présentent 3,4M€ de plus value latente et 1,7M€ de provisions au 31/12/2009. Il y a eu très peu de mouvements sur ce portefeuille en 2009 (0,3M€ de perte sur cessions).

Risques particuliers induits par la crise financière

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient des CDO (Collateralised Debt Obligations) et autres structurés de crédits non exposés aux sous jacents résidentiels US et UK.

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

Un des effets de la crise financière née en 2008 a été la dégradation de la qualité de 5 titres du portefeuille de titres d'investissement. A ce titre au 31/12/2009, les provisions pour dépréciation (risque de contrepartie) s'élèvent à 8,7M€ et les provisions pour risque de non recouvrement du capital à l'échéance s'élèvent à 6,4M€.

La situation de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées en matière de LBO est la suivante :

- Les LBO sont définies selon les normes Groupe : acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière (« HoldCo »), avec la présence d'un ou plusieurs investisseurs financiers (majoritaires ou non) dans le capital de la HoldCo, avec ou sans la présence des dirigeants au tour de table, et présentant un effet de levier (Dette brute / EBITDA) supérieur respectivement à 3.0, 3.5 et 4.0 pour les Petites Entreprises (chiffre d'affaires < 7.5 M€), les Moyennes Entreprises (chiffre d'affaires entre 7.5 M€ et 50 M€) ou les Grandes Entreprises (chiffre d'affaires > 50 M€).

- L'exposition au 31/12/2009 est de 28M€ sur 11 Groupes d'entreprises.

5.3 Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres), à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Pour cela, elle mesure son exposition sur le bilan risqué social et le hors bilan avec l'outil du groupe, qui utilise la méthode de l'approche statique (écoulement du stock) et selon des modèles nationaux (hypothèses de remboursements anticipés, scénario d'évolution de taux et conventions d'écoulement).

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, une projection des encours des différents postes du bilan est réalisé de 1 à 30 ans par pas annuel. La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs- actifs) décomposé en gap taux fixe et gap inflation.

Le risque de taux est évalué par la sensibilité des fonds propres et du PNB à une variation des taux de 2%.

L'exposition de la Caisse régionale est présentée en Comité mensuel de Gestion Financière et en Comité Financier trimestriel (cités infra §5.2) qui décident des limites opérationnelles et des couvertures à mettre en œuvre, et sont informés du suivi des décisions prises.

Les actifs de couverture sont de 2 types :

- bilan : refinancement via les avances globales (montant, taux, durée)
- hors bilan : swap, caps...

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable : notamment des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe.

Le résultat de la comptabilité de couverture est égal à zéro car aucune inefficacité n'a été constatée dans les relations de couverture.

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité financier et validées en Conseil d'administration (politique financière 2009).

Dans un stress scénario de variation de taux de +/- 200bp, les limites sont déterminées en montant maximum (gap synthétique) par année :

- Les pertes potentielles actualisée sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10% des fonds propres prudentiels N-1, soit 78M€ pour 2009
- Les pertes potentielles annuelles des 3 premières années doivent être inférieures à 1.5% du PNB N-1, soit 6M€ pour 2009.

Un dispositif d'information du Conseil d'Administration est prévu.

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 31/12/2009 se traduit par les indicateurs suivants :

- Stress scénario sur les gaps synthétiques
 - Une hausse des taux de 2% induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 34 M€ soit 4.4% des fonds propres de la Caisse régionale (< 10%).
 - Une baisse des taux de 2% induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 43 M€ soit 5.5% des fonds propres de la Caisse régionale (< 10%).
- Globalement, sur les 30 prochaines années, 4 sont en dépassement de limites

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 Juin 2009 a décidé de fixer au Comité Financier un horizon au 31/12/2010 pour entrer dans les limites.

Au 31/12/2009, à l'horizon d'un an, la sensibilité du PNB à une hausse des taux de 2% est limitée à -0.2% (dans le respect de limite défini à 1.5%)

		En M€					
31/12/2009		2010	2011	2012	2013	2014	2015
gap synthétique		-32	165	342	423	392	320
31/12/2008		2009	2010	2011	2012	2013	2014
gap synthétique		-191	253	341	475	419	389

5.4 Risque de change

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas concernée.

5.5 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées, en privilégiant les ressources de sa clientèle puis en empruntant auprès du groupe Crédit Agricole, sans recours aux refinancements du marché monétaire hors groupe.

La Caisse régionale cherche à disposer d'un excédent des ressources bilancielle, par rapport aux crédits consentis à la clientèle avec un niveau de sécurité suffisant par rapport aux encours.

Afin de piloter le risque de transformation, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, dans sa politique financière, recherche un équilibre entre les durées des crédits accordés et celles des avances sollicitées auprès de Crédit Agricole SA.

Un suivi mensuel est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à acheter auprès de Crédit Agricole SA. sur les mois suivants.

Un dispositif d'information du Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est prévu dans la politique financière 2009 (90% des limites).

Gestion du risque

La politique de pilotage de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel.

Le risque de liquidité est mesuré par l'unité Gestion Financière et fait l'objet d'un reporting mensuel.

La gestion du risque de liquidité doit maintenir le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois à un niveau supérieur à 100%.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires.

Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement (elle est de 1,4Md€ au 31/12/2009). Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1an.

Méthodologie

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les deux aspects du ratio réglementaire et des limites d'endettement à court terme fixée par Crédit Agricole SA.

La Gestion Financière effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et réalise les opérations nécessaires au respect du niveau minimum du ratio de liquidité réglementaire et au respect des limites d'endettement à court terme fixées par le Comité financier.

- ratio réglementaire

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées calcule mensuellement son ratio de liquidité avec une limite opérationnelle fixée à 120% en fin de mois. Pour cela est effectué quotidiennement une estimation du ratio qui tient compte des flux de trésorerie comptabilisés et/ou estimés. Les corrections nécessaires éventuelles afin de respecter les limites, sont réalisées à l'aide d'emprunts en blanc effectués auprès de Crédit Agricole SA.

- limites d'endettement à court terme

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement sa situation d'endettement à Court Terme. Les emprunts en blanc nécessaires au respect de la limite d'endettement maximum à Court Terme sont effectués auprès de Crédit Agricole SA. Au cours de l'année 2009 cette limite a toujours été respectée.

- Excédent de ressources bilancielle

Le niveau de sécurité recherché vise à disposer d'un excédent correspond à 1 an de capacité de collecte auprès de sa clientèle. La limite est fixée en mesurant les conséquences sur cet excédent de l'application du scénario catastrophe suivant : -10% sur les DAV, -5% sur la collecte monétaire rémunérée et -1% sur la collecte bilancielle, soit 300M€ pour 2009.

- Refinancement des crédits

Le niveau de sécurité recherché doit permettre à tout moment d'avoir un écart maximum entre l'encours des avances et 50% de l'encours des prêts moyen et long terme, inférieur à la capacité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées à lever des ressources sur 1 an. Ce niveau se traduit sur 2009 à 570 M€ (mesure de la variation moyenne ces 2 dernières années des ressources).

Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La crise financière s'est traduite par la mise à disposition d'avances spécifiques de la part de Crédit Agricole SA correspondant aux refinancements sur le marché interbancaire obtenus par l'organisme central.

C'est dans ce cadre que la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a reçu des avances Caisse de Refinancement Hypothécaire « CRH », Société de Financement de l'Economie Française « SFEF » et Crédit Agricole Covered Bonds « CACB ».

Compte tenu de la crise de liquidité, un dispositif de surveillance a été mis en place par le groupe Crédit Agricole, en septembre 2009, sur la liquidité à moyen terme pour assurer la capacité des Caisses Régionales de refinancer leurs tombées d'échéances à Moyen Terme à due concurrence de leur quote-part dans la capacité du groupe Crédit Agricole de lever des ressources sur le marché monétaire.

Exposition

Le coefficient de liquidité s'établissait au 31/12/2007 à 142,
au 31/12/2008 à 154,
au 31/12/2009 à 155.

Tout au long de l'année l'objectif d'un ratio fin de mois supérieur à 120 a été respecté. Par ailleurs la nouvelle limite d'endettement à court terme a été respectée sur sa période d'application, ainsi que la limite des échéanciers actif –passif en stock.

5.6 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- *gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels* : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- *identification et évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- *collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- *calcul et allocation des fonds propres réglementaires* au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un *tableau de bord des risques opérationnels* au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe, le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (MRO) est également nommé.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint Fonctionnement de la Caisse

régionale. Le Management du Risque Opérationnel, et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Les entités GIE EXA, CA Titres SNC, Grand Sud Ouest Capital SA, GIE ATTICA sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance. Des actions ont été menées en 2009 pour améliorer le dispositif au sein des autres filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale. Ces actions se poursuivent en 2010.

La méthodologie Groupe de calcul des fonds propres appliquée à la Caisse régionale est la méthode Bâle II AMA (Advanced Measurement Approach).

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour principaux objectifs :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers,
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture par l'assurance a été structurée conformément aux risques opérationnels encourus par la banque suivant les exigences réglementaires et les directives de Crédit agricole SA.

Les assurances prises tiennent compte de l'analyse des scénarii majeurs qui sont de 2 types : les dommages aux actifs corporels suite à une catastrophe naturelle ou à un acte de malveillance, et les dysfonctionnements de l'activité et des systèmes causés par une défaillance ou une indisponibilité de ressources internes ou externes.

Les enregistrements dans l'outil OLIMPIA des sinistres au niveau de la Caisse régionale suivent les préconisations dictées par l'unité Contrôles Permanents. Les polices d'assurances concernées, souscrites auprès de la CAMCA, sont les polices Multi Risques Bureaux, Tous Risques Machines et Pertes d'Exploitation. Ces polices couvrent les sinistres des sites névralgiques de la Caisse régionale. La police Globale de Banque, également souscrite à la CAMCA, prend en charge les sinistres sur la fraude interne et externe.

Les montants garantis « fraude » couverts par la police Globale de Banque sont les suivants : franchise fixée à 3,040M€ par sinistre et capitaux assurés = 10,68M€ par an.

Les montants garantis sur la police Multi Risque Bureaux sont les suivants : franchise fixée à 4K€ et capitaux assurés = sans limitation

Les montants garantis sur la police Tous Risque Machines sont les suivants : franchise fixée à 4K€ et capitaux assurés = 2,154M€ par an.

Les montants garantis sur la police Préjudices Financiers sont les suivants : franchise fixée à 806 K€ et capitaux assurés = 45,8M€ par an sur le domaine perte de PNB.

5.7 Risques de non-conformité

Le dispositif de contrôles particuliers dont l'objet est d'assurer la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes a été renforcé en 2009, principalement dans les domaines suivants :

- prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme : par l'augmentation du nombre de scénarios de détection, par la formation du personnel sur les modifications apportées par la 3ème Directive.
- conformité des dossiers clients : par la poursuite du plan d'action défini sur 3 ans initié en 2008 pour mettre en conformité la totalité des dossiers clients,
- respect de la Directive MIF : par le suivi de la qualification des clients, par la surveillance de la conformité des souscriptions.

De plus, l'unité Conformité Sécurité Financière poursuit l'optimisation du plan de contrôles sur l'ensemble des process relevant de son périmètre d'intervention.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé a minima trimestriellement des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne.

L'organe délibérant est informé semestriellement des principaux résultats.

6 - LE PROJET D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/09, se soldant par un bénéfice de 96.138.892,97 euros :

- 3.646.953,94 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,895%, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/10.
- 7.199.277,36 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,46 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/10.

Reste à affecter : 85.292.661,67 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 63.969.496,25 euros
- affectation du solde à la réserve facultative soit 21.323.165,42 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

Intérêt aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2004	6.242.114	4,365%	4 087 024,14 €
2005	6.242.111	3,675%	3 440 963,70 €
2006	6.242.112	4,055%	3 796 764,62 €
2007	6.242.112	4,560%	4 269 604,61 €
2008	6.242.112	4,500%	4 213 425,60 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2004	2.080.716	2,86 €	5 950 847,76 €
2005	2.080.716	3,23 €	6 720 712,68 €
2006	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2007	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2008	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €

7 - LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1 Périmètre de consolidation

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31/12/2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et des 72 Caisses locales qui lui sont affiliées forme l' "Entité Consolidante " Nord Midi-Pyrénées.

Les filiales consolidées avec la Caisse régionale sont au nombre de trois

- FORCE 4
- NMP GESTION
- GROUPE INFORSUD GESTION

Ce sont celles dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros et dans lesquelles la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement, plus de 20% des droits de vote.

L'entité consolidante Nord Midi-Pyrénées détient à 49,5% la société non consolidée SP Aveyron.

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2009.

En application de la réglementation issue du règlement n° 99.07 du CRC relative aux méthodes de consolidation, les filiales sont consolidées par intégration globale.

- FORCE 4 et NMP GESTION

Ces deux fonds dédiés sont des OPCVM fermés d'un montant de 100 millions d'euros chacun, ils sont utilisés dans le cadre de la gestion des placements de la Caisse régionale.

- GROUPE INFORSUD GESTION

Le Groupe INFORSUD GESTION est constitué d'une holding (INFORSUD GESTION S.A.) et de 6 sociétés :

- Pôle imprimerie :

S.A.S. MERICO DELTAPRINT

S.A.S. CHABRILLAC

S.A.S. GRAPHI

- Pôle informatique :

SA INFORSUD DIFFUSION

SAS EDOKIAL

- autre :

SCI de l'OCTET

7.2 Les résultats consolidés

Le Produit Net Bancaire consolidé s'élève à 475 M€, en légère diminution de 0,4% par rapport à 2008.

Les Charges de Fonctionnement consolidées (273M€ -2,3%) sont maîtrisées par l'activité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et Inforsud Gestion.

Le Résultat Net consolidé est de 98,2M€ en hausse de 6,5%, notamment du fait de la baisse du coût du risque.

La contribution de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au résultat du groupe Crédit Agricole SA serait en hausse de 34%.

Les Capitaux propres consolidés sont de 1 518 M€, en hausse de 265 M€ du fait de la valorisation du cours de l'action SAS rue de la Boétie.

8 - LES PERSPECTIVES

L'année 2009 a été marquée par un contexte économique difficile avec des signes d'amélioration sur les derniers trimestres. L'année 2010 débute dans un contexte d'incertitudes sur la reprise économique et l'évolution des risques crédits.

Ce contexte ne remet nullement en cause la stratégie de développement de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées axée sur la conquête et la qualité de la relation client.

Pour l'avenir, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées peut compter sur ses nombreux atouts qu'elle a progressivement consolidés.

- une situation financière solide et une politique prudentielle à la hauteur de ses ambitions,
- une politique active et dynamique en matière de ressources humaines,
- une dynamique commerciale qui a une nouvelle fois largement fait ses preuves en 2009,
- des méthodes et une présence sur le terrain en adéquation avec les attentes des clients,
- une nouvelle organisation du réseau avec un renforcement de l'expertise des collaborateurs.

Portée par son projet d'entreprise « ambitions 2010 » en cohérence avec les objectifs de développement du Groupe, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise pour 2010 :

- Un renforcement de la politique de conquête en cohérence avec le positionnement commercial du groupe Crédit Agricole, avec à la fois un nombre significatif de nouveaux clients et un montant de collecte nouvelle sur tous les marchés.
- Des ambitions de production alliant la conquête de nouvelles parts de marchés et la préservation des prix et des marges dans un contexte concurrentiel élevé et en adéquation avec les analyses de risques.
- Une synergie accrue entre l'ensemble des canaux de distribution,
- L'amplification de sa démarche qualité client,
- La poursuite de l'ouverture du sociétariat à tous ses clients,
- Une réduction de son empreinte carbone.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

ANNEXE : liste des mandats et fonctions par mandataire social

Liste arrêtée au 31/12/09

NOM	NOM DE LA SOCIÉTÉ	MANDAT
LE PRESIDENT		
M. Pierre BRU	Caisse locale de Pont de Salars Crédit Agricole SA SA Calyon SA Inforsud Gestion SAS Chabrillac SAS Merico Deltaprint SAS Edokial SAS Graphi SA Inforsud Diffusion SA Grand Sud Ouest Capital SAS NMP Développement GFA du pont des rives Gaec Recoules d'Arques SEM 12	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Gérant Gérant Censeur
LE PREMIER VICE PRÉSIDENT		
M. Jean-Jacques RAFFY	Caisse locale de Figeac	Président du Conseil d'administration
LES VICE PRÉSIDENTS		
M. Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant
M. Claude FABRIES	Caisse locale du Pays de Cocagne	Président du Conseil d'administration
M. Michel FAU	Caisse locale de Rodez SA Inforsud Gestion SAS Merico Deltaprint SAS Graphi SAS Edokial Coopérative Alliance Porc Sud (APS) SA Sté Porc Montagne (SPM) Coopérative Unicor SA Arcadie Sud Ouest SEM Aveyron Labo SEM Air 12 EARL Orsières EARL FAU	Vice Pt du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Comité de direction Administrateur Administrateur Censeur Censeur Gérant Gérant
LES ADMINISTRATEURS		
M. Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Alvignac	Président du Conseil d'administration Vice Président
M. Jean-Pierre ASTORG	Caisse locale de Cahors Université	Président du Conseil d'administration
M. Raymond BONESTEBE	Caisse locale de Villefranche de Rouergue	Président du Conseil d'administration
M. Paul COURONNE	Caisse locale de Montauban	Président du Conseil d'administration
M. Jean-Pierre DELPOUX	Caisse locale d'Albi SAS ACMD SA DELPOUX SCI Terres Noires	Président du Conseil d'administration Président Président Directeur Général Co-gérant
M. Jean-Marc FOUCAISSE RÉGIONALE AS	Caisse locale de Baraqueville Sica Habitat rural SAS Chabrillac SAS Graphi SAS Edokial	Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

M. Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud SCEA Château Lamartine SEM Lot Développement Aménagement	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Censeur
M. Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont	Président du Conseil d'administration
M. Bernard LALANE	Caisse locale de Verdun/Mas Grenier Earl de Marcenac Cie Aménagem. Coteaux de Gascogne	Président du Conseil d'administration Gérant Censeur
M. Gilbert LAVILLEDIEU	Caisse locale de Moissac SA Sogap Earl Lavilledieu	Président du Conseil d'administration Administrateur Gérant
M. Pierre MASSEREY	Caisse locale Tarn Tescou Quercy Vert SAS Adalia	Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration
M. Francis TERRAL	Caisse locale de Lisle sur Tarn Cave des Vignerons de Rabastens	Président du Conseil d'administration Président
M. Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion	Administrateur du Conseil d'administration
M. Michel VERGNES	Caisse locale de la Bouriane Coop d'insémination de la Bouriane Gaec de Peyrebrune Cuma de Saint Projet SA Safalt	Président du Conseil d'administration Administrateur Gérant Administrateur Censeur
M. Louis DE VILLENEUVE	Caisse locale de Castres/Val d'Agoût	Président du Conseil d'administration

Comptes consolidés



NORD
MIDI-PYRÉNÉES
BANQUE ET ASSURANCES

S O M M A I R E

COMPTES CONSOLIDÉS CADRE GÉNÉRAL	45
États financiers consolidés	
Compte de résultat	48
Bilan actif	50
Bilan passif	51
Tableau de variation des capitaux propres	52
Tableau des flux de trésorerie	53
Notes annexes aux états financiers	55
1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés	55
2. Périmètre de consolidation	76
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	77
4. Notes relatives au compte de résultat	89
5. Informations sectorielles	95
6. Notes relatives au bilan	95
7. Avantages au personnel et autres rémunérations	110
8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties	112
9. Reclassements instruments financiers	113
10. Juste valeur des instruments financiers	113

B . COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830.

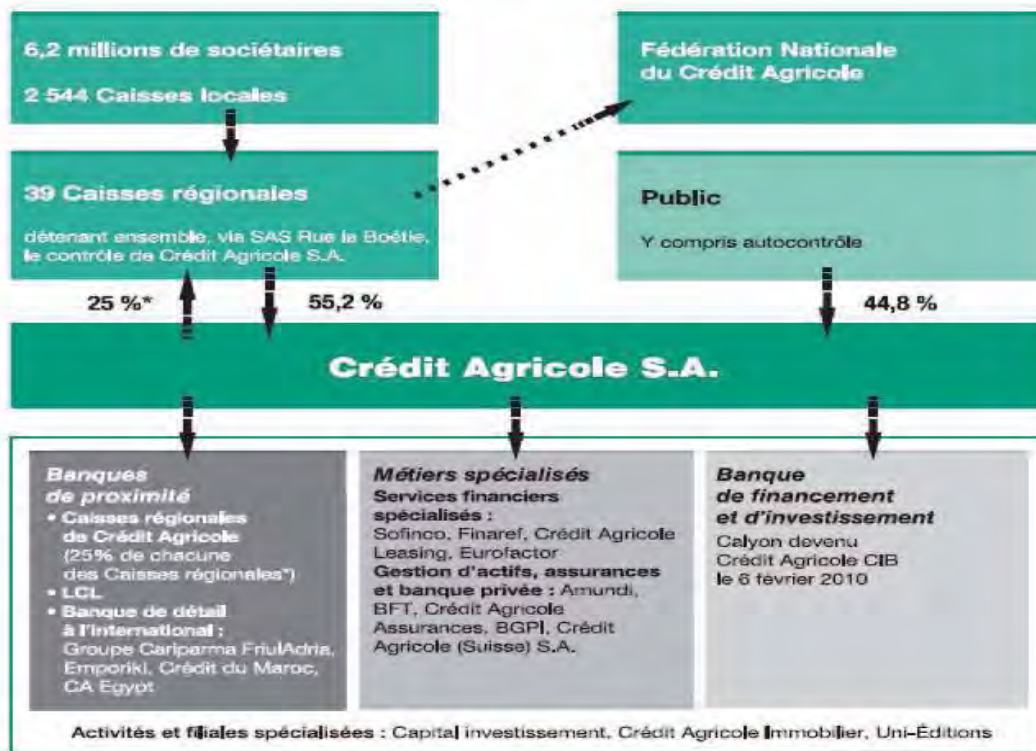
Son code APE est le 651D et son code NAF 6419Z.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2009

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.a., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. et centralisées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont

collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole s.a.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole s.a. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole s.a., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous la forme de placements jusqu'à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole s.a., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole s.a.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.a., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole s.a., la CNCA (devenue Crédit Agricole s.a.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole s.a. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole s.a. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole s.a., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

► **Informations relatives aux parties liées**

Les Caisses Locales sont au nombre de 72 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 631 milliers d'euros.

Ces Caisses Locales détiennent, d'autre part, auprès de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des comptes courants bloqués pour un montant de 10 571 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.
Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion.

► **Dirigeants de la Caisse régionale**

Confer paragraphe 7.6

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	500 496	556 883
Intérêts et charges assimilées	4.1	-294 445	-374 932
Commissions (produits)	4.2	203 442	176 526
Commissions (charges)	4.2	-36 278	-25 842
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 022	-8 929
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	30 174	56 225
Produits des autres activités	4.5	68 153	99 342
Charges des autres activités	4.5	-3 109	-2 835
PRODUIT NET BANCAIRE		474 455	476 438
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-255 027	-261 906
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-17 465	-17 218
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		201 963	197 314
Coût du risque	4.8	-61 313	-78 881
RESULTAT D'EXPLOITATION		140 650	118 433
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-2 139	405
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		138 511	118 838
Impôts sur les bénéfices	4.10	-40 291	-26 634
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		98 220	92 204
Intérêts minoritaires		332	304
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		97 888	91 900

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		176 945	-517 679
Instruments dérivés de couverture		-563	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		176 382	-517 679
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	176 382	-517 679
Résultat net part du groupe		97 888	91 900
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		274 270	-425 779
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		332	304
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		274 602	-425 475

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole s.a. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole s.a. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole s.a. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

Au 31/12/2009, ce changement des modalités de valorisation n'a pas d'impact sur la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, banques centrales	6.1	71 712	68 631
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	50 863	46 550
Instrumentes dérivés de couverture	3.2-3.4	48 791	43 420
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 063 344	851 389
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	904 337	617 580
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	9 718 532	9 516 546
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 208	4 621
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	180 985	189 359
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	31 403	42 221
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	188 351	258 484
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.13	2 367	2 340
Immobilisations corporelles	6.14	120 286	116 831
Immobilisations incorporelles	6.14	158	312
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		12 385 337	11 758 284

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 15 834 K€ et actifs d'impôts différés pour 26 387 K€

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 238	13 215
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	10 725	7 015
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	7 217 175	7 069 038
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 208 008	2 948 540
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	31 442	100 527
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		38 963	33 054
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	15 367	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	205 199	177 234
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	74 290	69 594
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	56 454	86 953
TOTAL DETTES		10 866 861	10 505 170
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du Groupe		1 514 172	1 248 951
Capital et réserves liées		771 465	769 434
Réserves consolidées		625 354	544 534
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		19 465	-156 917
Résultat de l'exercice		97 888	91 900
Intérêts minoritaires		4 304	4 163
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 518 476	1 253 114
TOTAL DU PASSIF		12 385 337	11 758 284

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées (1) (2)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2008	142 622	1 075 089	0	1 217 711	360 762	109 329	1 687 802	2 539	1 690 341
Augmentation de capital	-1 905			-1 905			-1 905		-1 905
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Distributions 2008 (affectation du résultat 2007)		97 938		97 938		-109 329	-11 391	-114	-11 505
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (2)				0			0	1 434	1 434
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-1 905	97 938	0	96 033	0	-109 329	-13 296	1 320	-11 976
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-510 667	0	-510 667	0	-510 667
Transfert en compte de résultat				0	-7 012		-7 012		-7 012
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2008				0		91 900	91 900	304	92 204
Autres variations (3)		224		224			224		224
Capitaux propres au 31 décembre 2008	140 717	1 173 251	0	1 313 968	-156 917	91 900	1 248 951	4 163	1 253 114
Augmentation de capital	2 031			2 031			2 031		2 031
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Distributions 2009 (affectation du résultat 2008)		80 820		80 820		-91 900	-11 080	-191	-11 271
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (2)				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 031	80 820	0	82 851	0	-91 900	-9 049	-191	-9 240
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (4)	0	0	0	0	178 765	0	178 765	0	178 765
Transfert en compte de résultat				0	-2 383		-2 383		-2 383
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2009				0		97 888	97 888	332	98 220
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2009	142 748	1 254 071	0	1 396 819	19 465	97 888	1 514 172	4 304	1 518 476

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) dont impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires

(3) Effet des apports des activités de Défittech à Inforsud Editique consolidé dans Inforsud Gestion : 216 milliers d'euros

(4) dont une augmentation de 173 239 K€ des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres, part du groupe, de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2009) s'élèvent en fin d'exercice à 1 518 millions d'euros. Ils augmentent de 265 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 21,15%) sous les effets principaux de la hausse des gains latents sur les titres disponibles à la vente (+ 174 millions d'euros) et du résultat de l'exercice (+98 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôts	138 511	118 838
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	17 588	17 329
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	64 080	85 290
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	3 273	-420
Résultat net des activités de financement	3 807	4 492
Intérêts courus non échus (créances et dettes rattachées)	-8 475	
Autres mouvements	5 982	20 811
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	86 255	127 502
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-76 098	761 254
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 962	-631 081
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-88 675	24 885
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	98 100	32 028
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-16 729	-15 729
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-87 364	171 357
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	137 402	417 697
Flux liés aux participations (1)	-15 905	-113 300
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-21 462	-24 887
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-37 367	-138 187
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-9 237	-13 447
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-34 306	-10 718
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-43 543	-24 165
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	56 492	255 345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	253 889	-1 456
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	68 631	74 032
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	185 258	-75 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	310 381	253 889
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	71 712	68 631
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	238 669	185 258
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	56 492	255 345

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. En 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 15 905 milliers d'euros, les principales opérations étant l'achat d'actions SAS Rue La Boétie pour 20 945 milliers d'euros et SAS Sacam Avenir pour 1 636 milliers d'euros et l'annulation des titres SA SODAGRI (dissoute) pour 3 592 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes aux certificats coopératifs d'associés versés par la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, à hauteur de 7 199 milliers d'euros en 2009.

(3) Il n'y a pas eu d'émissions de dettes subordonnées en 2009.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007) relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.
La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008) relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008) relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5 et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009) et relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009) relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009) relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

► Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance ;

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Depuis le 30/06/2009, la méthode de valorisation des obligations perpétuelles appliquée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est « mark to model », ce qui permet de donner une image plus fidèle des comptes que le mark to market depuis l'assèchement quasi-total du marché sur ces titres.

Il s'applique uniquement aux obligations perpétuelles, le reste du portefeuille restant valorisé en mark to market.

La constatation de la dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts, le montant des décotes n'étant pas significatif.

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Ces dépréciations concernent les filières habitat (crédits relais et crédits locatifs in fine), productions agricoles (laitière, fruits & légumes, élevage porcin), commerce, hôtellerie- restauration et construction.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- o Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ...) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole s.a. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole s.a. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination et présentation de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste

valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

• **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• **Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37,19)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

► Avantages au personnel (IAS 19)

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa

base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.
La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

► Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole s.a. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Second œuvre	10 à 25 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

► Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole s.a., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole s.a., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

► Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

► Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS3.

Cela a été le cas lors de la fusion des entités Crédit Agricole Quercy-Rouergue et Crédit Agricole Sud Alliance intervenue en mai 2004 pour former le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1er janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Il n'y a pas eu d'évolution du périmètre de consolidation durant l'exercice.

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPCVM fermés) détenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale. Il n'y a pas eu d'opérations de titrisation.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boétie	548 792	3,35	349 014	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	4 795	10,77	4 795	10,77
Sacam	0	0,00	3 804	4,08
SAS Sacam Avenir	1 636	1,85	0	
SAS Sacam développement	26 934	3,37	26 485	3,37
SAS Sacam International	29 710	3,35	35 487	3,35
SAS Sacam Fireca	1 636	3,11	1 590	3,11
SAS Sacam participation	1 963	2,71	10	3,77
SA Sopra Group	5 816	1,00	2 933	1,02
SP Aveyron	6 155	49,50	10 751	49,50
SA Sodagri	0	0,00	858	11,88
SAS NMP Développement	1 176	100,00	876	100,00
Autres titres de participation	11 619		6 242	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	640 232		442 845	

(1) Dont 4 797 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les participations sont comptabilisées à la juste valeur.

2.4 Ecart d'acquisition

Il n'y a pas d'écarts d'acquisition au 31/12/2009.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer le suivi et la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion chapitre 5.1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	50 863	46 550
Instruments dérivés de couverture	48 791	43 420
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	311 038	387 836
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 851	10 067
Prêts et créances sur la clientèle	9 718 532	9 516 546
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	180 985	189 359
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	10 313 060	10 193 778
Engagements de financement donnés	960 196	897 591
Engagements de garantie financière donnés	10 939	18 231
Provisions - Engagements par signature	-99	-124
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	971 036	915 698
TOTAL EXPOSITION NETTE	11 284 096	11 109 476

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	888 763					888 763
Institutions non établissements de crédit	1 172 066					1 172 066
Grandes entreprises	2 017 655	55 757	22 528	44 673	20 136	1 952 846
Clientèle de détail	6 824 576	142 127	88 815	109 251	70 955	6 644 370
Total *	10 903 060	197 884	111 343	153 924	91 091	10 658 045
Créances rattachées nettes						67 806
Dépréciations sur base collective						-102 982
Valeurs nettes au bilan						10 622 869

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 47 909 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	608 147					608 147
Institutions non établissements de crédit	942 279		44		44	942 235
Grandes entreprises	2 081 694	50 823	32 125	37 744	23 648	2 020 302
Clientèle de détail	6 753 851	119 274	70 800	94 844	61 909	6 597 098
Total *	10 385 971	170 097	102 969	132 588	85 601	10 167 782
Créances rattachées nettes						60 281
Dépréciations sur base collective						-93 937
Valeurs nettes au bilan						10 134 126

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 36 666 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	22 784	31 053
Grandes entreprises	376 850	345 122
Clientèle de détail	560 562	521 416
Total	960 196	897 591
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	9 147	42
Grandes entreprises	105 757	141 587
Clientèle de détail	42 935	40 960
Total	157 839	182 589

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales	609	517
Institutions non établissements de crédit	23 267	8 655
Grandes entreprises	986 977	788 779
Clientèle de détail	2 178 716	2 138 096
Total	3 189 569	2 936 047
Dettes rattachées	18 439	12 493
Valeur au bilan	3 208 008	2 948 540

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse régionale en dehors de la France Métropolitaine n'est pas significative.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2009					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31.12.2009	31.12.2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance									Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	= 90 jours	> 90 jours = 180 jours	> 180 jours = 1an	> 1an							
Instruments de capitaux propres						8 131	-4 797				
Instruments de dette	0	0	0	0	0	7 963	-6 171	0			
Administrations centrales						0					
Etablissements de crédit						7 963	-6 171				
Institutions non établissements de crédit						0					
Grandes entreprises						0					
Clientèle de détail						0					
Prêts et avances	134 329	0	0	0	0	134 329	329 755	-265 543	64 213		
Administrations centrales						0					
Etablissements de crédit						0					
Institutions non établissements de crédit						0					
Grandes entreprises	47 463					47 463	82 476	-69 000	13 506		
Clientèle de détail	86 866					86 866	247 279	-196 543	50 707		
Total	134 329	0	0	0	0	134 329	345 849	-276 511	64 213		
Garanties non affectées									0		

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	= 90 jours	> 90 jours = 180 jours	> 180 jours = 1 an	> 1 an						
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres						6 911	-4 162			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	7 936	-7 325	611		
Administrations centrales					0	0				
Etablissements de crédit					0	7 936	-7 325	611		
Institutions non établissements de crédit					0	0				
Grandes entreprises					0	0				
Clientèle de détail					0	0				
Prêts et avances	129 696	0	0	0	129 696	54 877	-238 854	54 877		
Administrations centrales					0	0				
Etablissements de crédit					0	0				
Institutions non établissements de crédit					0	0	-63	0		
Grandes entreprises	51 878				51 878	21 556	-65 476	21 556		
Clientèle de détail	77 818				77 818	33 321	-173 315	33 321		
Total	129 696	0	0	0	129 696	69 724	-250 341	55 488		
Garanties non affectées								0		

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Les opérations sur instruments financiers sont principalement conclues avec des contreparties du groupe Crédit Agricole.

3.2. Risque de marchés

(cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4 573	35 490	8 728	48 791	43 420
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4 573	35 490	8 728	48 791	43 420
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	4 573	35 490	8 728	48 791	43 420
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 573	35 490	8 728	48 791	43 420

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	753	3 701	6 271	10 725	7 015
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				753	3 687	5 768	10 208	6 672
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					14	503	517	343
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	753	3 701	6 271	10 725	7 015
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	753	3 701	6 271	10 725	7 015

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	38	1 153	7 781	8 972	8 867
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				38	1 153	7 781	8 972	8 819
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								48
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	317	0	0	317	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change				317			317	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	355	1 153	7 781	9 289	8 867
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	355	1 153	7 781	9 289	8 867

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	38	1 095	7 788	8 921	11 443
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				38	1 095	7 788	8 921	11 443
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	317	0	0	317	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change				317			317	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	1 772
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								1 772
. Autres								
Sous total	0	0	0	355	1 095	7 788	9 238	13 215
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	355	1 095	7 788	9 238	13 215

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 669 524	1 991 437
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 645 195	1 864 501
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	24 329	126 936
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	902 522	1 117 660
. Opérations fermes de change	902 522	1 117 660
. Options de change		
Autres instruments :	0	10 000
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		10 000
. Autres		
Sous total	3 572 046	3 119 097
. Opérations de change à terme	85 573	87 306
Total	3 657 619	3 206 403

Risques de taux d'intérêt global

(cf. rapport de gestion chapitre 5.3)

Risque de change

(cf. rapport de gestion chapitre 5.4)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposé au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

Risque de prix

(cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion chapitre 5.5)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2009				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	369 499	215 128	285 887	18 249	888 763
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	847 141	984 823	3 510 749	4 671 584	10 014 297
Total	1 216 640	1 199 951	3 796 636	4 689 833	10 903 060
Créances rattachées					88 334
Dépréciations					-368 525
Valeurs nettes au bilan					10 622 869

	31.12.2008				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	485 651	25 412	84 149	12 935	608 147
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	872 380	988 000	3 384 827	4 532 617	9 777 824
Total	1 358 031	1 013 412	3 468 976	4 545 552	10 385 971
Créances rattachées					80 946
Dépréciations					-332 791
Valeurs nettes au bilan					10 134 126

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2009				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	956 502	1 573 862	2 516 214	2 162 371	7 208 949
Dettes envers la clientèle	2 568 039	83 922	533 394	4 214	3 189 569
Total	3 524 541	1 657 784	3 049 608	2 166 585	10 398 518
Dettes rattachées					26 665
Valeur au bilan					10 425 183

	31.12.2008				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	937 791	1 561 240	2 386 093	2 172 718	7 057 842
Dettes envers la clientèle	2 710 428	131 679	91 162	2 778	2 936 047
Total	3 648 219	1 692 919	2 477 255	2 175 496	9 993 889
Dettes rattachées					23 689
Valeur au bilan					10 017 578

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2009				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	877				877
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	30 355	0	0	0	30 355
. Émis en France	30 355				30 355
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	31 232	0	0	0	31 232
Dettes rattachées					210
Valeur au bilan					31 442
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			55 692		55 692
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	55 692	0	55 692
Dettes rattachées					762
Valeur au bilan					56 454

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	826	56			882
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	92 652	5 890	0	0	98 542
. Émis en France	92 652	5 890			98 542
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	93 478	5 946	0	0	99 424
Dettes rattachées					1 103
Valeur au bilan					100 527
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			72 292	13 500	85 792
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	72 292	13 500	85 792
Dettes rattachées					1 161
Valeur au bilan					86 953

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion chapitre 5.3. et 5.5)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite « Carve-out »).

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	48 791	9 422	2 048 977	43 420	7 015	1 497 257
Taux d'intérêt	48 791	9 422	2 048 977	43 420	7 015	1 497 257
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	1 303	261 474	0	0	0
Taux d'intérêt		1 303	261 474			
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	48 791	10 725	2 310 451	43 420	7 015	1 497 257

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion chapitre 5.6)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base (tier 1)	863 982	791 235
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>	N/A	N/A
Total des fonds propres prudentiels	863 982	791 235

En application de la réglementation, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009, comme en 2008, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat.

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	508	1 380
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 633	45 017
Sur opérations avec la clientèle	410 936	432 767
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 600	1 221
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 314	10 938
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	42 505	65 560
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	500 496	556 883
Sur opérations avec les établissements de crédit	904	315
Sur opérations internes au Crédit Agricole	228 970	270 177
Sur opérations avec la clientèle	34 311	32 385
Actifs financiers disponibles à la vente	9	60
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	1 369	5 473
Sur dettes subordonnées	3 807	4 492
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	25 075	62 030
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	294 445	374 932

(1) dont 10 808 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 10 351 milliers d'euros au 31 décembre 2008

(2) dont 12 236 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 12 629 milliers d'euros au 31 décembre 2008

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	494	610	-116	1 559	846	713
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 185	26 054	6 131	28 436	15 678	12 758
Sur opérations avec la clientèle	49 817	348	49 469	47 681		47 681
Sur opérations sur titres (1)			0			0
Sur opérations de change	101		101	109		109
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	3 933	772	3 161	5 179	914	4 265
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (2)	113 299	8 457	104 842	65 418	8 040	57 378
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	3 613	37	3 576	28 144	364	27 780
Produits nets des commissions	203 442	36 278	167 164	176 526	25 842	150 684

(1) les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". Il n'y a pas eu de commissions au titre de l'exercice 2009.

(2) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 17 201 milliers d'euros en 2009 et à 23 797 milliers d'euros en 2008

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	693	-1 841
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	4 646	-7 858
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	683	370
Résultat de la comptabilité de couverture		400
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 022	-8 929

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	29 983	46 981
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	3 822	12 381
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-3 631	-2 770
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		-367
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30 174	56 225

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

Les dépréciations durables sur titres à revenu variable concernent essentiellement les titres de participation SP Aveyron (3 596 milliers d'euros).

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	26 335	25 753
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-123	-111
Autres produits (charges) nets (1)	38 832	70 865
Produits (charges) des autres activités	65 044	96 507

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 27 589 milliers d'euros en 2009 et à 27 579 milliers d'euros en 2008

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	141 793	144 198
Impôts et taxes	8 929	8 734
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	104 305	108 974
Charges d'exploitation	255 027	261 906

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées. Les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) du collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées se rapportant à l'exercice 2009 sont de 195 milliers d'euros, répartis entre Ernst & Young Audit à hauteur de 65% et Audit Albouy Associés à hauteur de 35%.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	17 465	17 218
- immobilisations corporelles	17 289	16 550
- immobilisations incorporelles	176	668
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	17 465	17 218

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-157 865	-129 888
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-93	-2 677
Prêts et créances	-147 932	-111 849
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-541	-4 648
Autres actifs	-198	-204
Engagements par signature	-30	
Risques et charges	-9 071	-10 510
Reprises de provisions et de dépréciations	96 197	50 350
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 453	
Prêts et créances	89 186	49 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	335	
Autres actifs	95	36
Engagements par signature	55	203
Risques et charges	5 073	819
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-61 668	-79 538
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-53	-70
Récupérations sur prêts et créances amortis	408	727
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-61 313	-78 881

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-688	405
Plus-values de cession	978	523
Moins-values de cession	-1 666	-118
Titres de capitaux propres consolidés	-1 451	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession	-1 451	
Gains ou pertes sur autres actifs	-2 139	405

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	42 693	35 156
Charge d'impôt différé	-2 402	-8 522
Charge d'impôt de la période	40 291	26 634

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	138 511	34,43%	47 689
Effet des différences permanentes			-7 533
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 052
Effet de l'imposition à taux réduit			904
Effet des autres éléments			2 283
Taux et charge effectif d'impôt		29,09%	40 291

L'effet des différences permanentes est lié aux dividendes reçus selon le régime mère-fille.

Au 31/12/2008

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	118 838	34,43%	40 916
Effet des différences permanentes			-11 960
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 118
Effet de l'imposition à taux réduit			-854
Effet des autres éléments			-350
Taux et charge effectif d'impôt		22,41%	26 634

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		179 328	-563	178 765	
Transfert en compte de résultat		-2 383		-2 383	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	176 945	-563	176 382	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	176 945	-563	176 382	0

Variation de juste valeur		-510 667		-510 667	
Transfert en compte de résultat		-7 012		-7 012	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-517 679	0	-517 679	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-517 679	0	-517 679	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	179 864	-544 251
Impôt	-2 919	26 572
Total net	176 945	-517 679

5. Informations sectorielles

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de banque de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	54 592		57 047	
Banques centrales	17 120		11 584	
Total en principal	71 712	0	68 631	0
Créances / Dettes rattachées				
Valeur au bilan	71 712	0	68 631	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 289	8 867
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	41 574	37 683
Valeur au bilan	50 863	46 550
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	9 289	8 867
Valeur au bilan	9 289	8 867

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	41 574	37 683
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	41 574	37 683
* Titres cotés	19 587	16 473
* Titres non cotés	21 987	21 210
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Valeur au bilan	41 574	37 683

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a aucun passif financier à la juste valeur par résultat inscrit à son bilan.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	9 238	13 215
Valeur au bilan	9 238	13 215

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'a aucun passif financier à la juste valeur par résultat sur option inscrit à son bilan.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	310 891	383 684
* Titres cotés	97 652	19 302
* Titres non cotés	213 239	364 382
- Actions et autres titres à revenu variable	752 306	463 553
* Titres cotés	14 155	11 204
* Titres non cotés	738 151	452 349
Total des titres disponibles à la vente	1 063 197	847 237
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	147	4 152
Valeur au bilan (1)	1 063 344	851 389

(1) dont - 6 114 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31/12/09 contre 6 839 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	310 891	5 229	715	383 684	15 027	8 536
Actions et autres titres à revenu variable	111 979	12 299	774	11 204	1 246	580
Titres de participation non consolidés (1)	640 327	10 560	866	452 349	18 775	180 063
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	147			4 152		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 063 344	28 088	2 355	851 389	35 048	189 179
Impôts		-6 216	-511		-5 925	-3 139
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		21 872	1 844		29 123	186 040

(1) Il s'agit essentiellement des titres de la SAS Rue La Boétie

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	131	7 323
dont comptes ordinaires débiteurs sains	131	7 323
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 706	2 706
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	2 837	10 029
Créances rattachées	14	38
Dépréciations		
Valeur nette	2 851	10 067
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	240 267	179 765
Comptes et avances à terme	638 059	410 753
Prêts subordonnés	7 600	7 600
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	885 926	598 118
Créances rattachées	15 560	9 395
Dépréciations		
Valeur nette	901 486	607 513
Valeur nette au bilan	904 337	617 580

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	33 859	51 389
Autres concours à la clientèle	9 674 780	9 442 212
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	54 038	54 038
Titres non cotés sur un marché actif	3 617	3 613
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	192 042	171 094
Comptes ordinaires débiteurs	55 961	55 478
Total	10 014 297	9 777 824
Créances rattachées	72 760	71 513
Dépréciations	-368 525	-332 791
Valeur nette	9 718 532	9 516 546
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	9 718 532	9 516 546

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 684 507 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole s.a. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 92 869 K€ en 2008. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances."

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	332 791		155 217	-119 483			368 525
dont dépréciations collectives	93 937		39 034	-29 989			102 982
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance	4 648		541	-335			4 854
Actifs disponibles à la vente	6 839		3 724	-4 449			6 114
Autres actifs financiers	902		198	-95			1 005
Total des dépréciations des actifs financiers	345 180	0	159 680	-124 362	0	0	380 498

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	286 729		117 596	-71 534			332 791
dont dépréciations collectives	82 286		11 651				93 937
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance			4 648				4 648
Actifs disponibles à la vente	1 392		5 447				6 839
Autres actifs financiers	735		203	-36			902
Total des dépréciations des actifs financiers	288 856	0	127 894	-71 570	0	0	345 180

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 486	3 776
dont comptes ordinaires créditeurs	779	977
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	3 486	3 776
Dettes rattachées	19	47
Total	3 505	3 823
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	950	853
Comptes et avances à terme	7 204 513	7 053 213
Sous-total	7 205 463	7 054 066
Dettes rattachées	8 207	11 149
Total	7 213 670	7 065 215
Valeur au bilan	7 217 175	7 069 038

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	2 476 425	2 400 635
Comptes d'épargne à régime spécial	32 380	31 012
Autres dettes envers la clientèle	680 764	504 400
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	3 189 569	2 936 047
Dettes rattachées	18 439	12 493
Valeur au bilan	3 208 008	2 948 540

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	181 797	189 851
Total	181 797	189 851
Créances rattachées	4 042	4 156
Dépréciations	-4 854	-4 648
Valeur nette au bilan	180 985	189 359

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	877	882
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	30 355	98 542
. Émis en France	30 355	98 542
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	31 232	99 424
Dettes rattachées	210	1 103
Valeur au bilan	31 442	100 527
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	55 692	85 792
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	55 692	85 792
Dettes rattachées	762	1 161
Valeur au bilan	56 454	86 953

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants		15 834
Impôts différés	31 403	26 387
Total actifs d'impôts courants et différés	31 403	42 221
Impôts courants	15 367	
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	15 367	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	0	1 230		1 564
Couvertures de Flux de Trésorerie	296			
Provisions non déductibles	59 873		56 307	
Charges à payer non déductibles	973		354	
Autres différences temporaires	5 166		4 599	
Autres Impôts différés	19 277	52 952	15 278	48 587
Effet des compensations				
Total impôts différés	85 585	54 182	76 538	50 151
Total impôts différés compensés	31 403		26 387	

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	104 550	103 466
Comptes de stocks et emplois divers	6	6
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	104 157	103 228
Comptes de règlements	387	232
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	83 801	155 018
Comptes d'encaissement et de transfert	23 450	88 628
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	50 607	61 369
Charges constatés d'avance	2 132	1 811
Autres comptes de régularisation	7 612	3 210
Valeur nette au bilan	188 351	258 484

Comptes de régularisation passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs (1)	76 763	75 256
Comptes de règlements	32	
Créditeurs divers	72 388	67 439
Versement restant à effectuer sur titres	4 343	5 330
Autres passifs d'assurance		
Autres		2 487
Comptes de régularisation	128 436	101 978
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	19 620	9 417
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	49 249	40 630
Charges à payer	58 690	48 872
Autres comptes de régularisation	877	3 059
Valeur au bilan	205 199	177 234

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Valeur brute	3 393		157				3 550
Amortissements et dépréciations	-1 053		-123			-7	-1 183
Valeur nette au bilan	2 340	0	34	0	0	-7	2 367

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	3 381		12				3 393
Amortissements et dépréciations	-942		-111				-1 053
Valeur nette au bilan	2 439	0	-99	0	0	0	2 340

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 367 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 2 340 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	244 255		21 749	-6 110			259 894
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-127 424		-17 289	5 098		7	-139 608
Valeur nette au bilan	116 831	0	4 460	-1 012	0	7	120 286
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	9 734		23	-46			9 711
Amortissements et dépréciations	-9 422		-176	45			-9 553
Valeur nette au bilan	312	0	-153	-1	0	0	158

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	227 586	-4 398	27 774	-6 707			244 255
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-119 606	4 920	-16 550	3 812			-127 424
Valeur nette au bilan	107 980	522	11 224	-2 895	0	0	116 831
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	14 392	-1 643	412	-3 427			9 734
Amortissements et dépréciations	-13 677	1 495	-668	3 428			-9 422
Valeur nette au bilan	715	-148	-256	1	0	0	312

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	20 930		205		-3 760			17 375
Risques d'exécution des engagements par signature	124		30		-55			99
Risques opérationnels	34 437		2 224	-1 075	-602			34 984
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 524		176		-111			3 589
Litiges divers	7 671		1 941	-159	-5 081			4 372
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	2 908		12 129	-273	-893			13 871
Total	69 594	0	16 705	-1 507	-10 502	0	0	74 290

(1) Dont 1 928 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre (2)	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	17 430		3 500					20 930
Risques d'exécution des engagements par signature	327				-203			124
Risques opérationnels	25 234		10 065	-862				34 437
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 100	-686	226		-116			3 524
Litiges divers	6 928		1 929	-301	-885			7 671
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	3 320	-110	327	-262	-367			2 908
Total	57 339	-796	16 047	-1 425	-1 571	0	0	69 594

(1) Dont 1 991 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Les variations de périmètre sont la conséquence de la déconsolidation d'Infsud FM notamment au niveau des provisions "indemnités de départ à la retraite" et de la provision pour litige

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	755 000	569 000
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	628 000	658 000
Ancienneté de plus de 10 ans	351 000	460 000
Total plans d'épargne-logement	1 734 000	1 687 000
Total comptes épargne-logement	540 000	557 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 274 000	2 244 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	100 000	102 000
Comptes épargne-logement :	297 000	410 000
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	397 000	512 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 010	4 220
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 810	420
Ancienneté de plus de 10 ans	2 555	1 530
Total plans d'épargne-logement	6 375	6 170
Total comptes épargne-logement	11 000	14 760
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 375	20 930

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Dotations	Reprises	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :	6 170	205		6 375
Comptes épargne-logement :	14 760		3 760	11 000
Total provision au titre des contrats épargne-logement	20 930	205	3 760	17 375

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 716	0	0	2 080 716
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 080 716			2 080 716
Parts sociales	72 753 049	6 572 414	5 217 690	74 107 773
Dont 72 Caisses Locales	72 753 027	6 572 411	5 217 687	74 107 751
Dont 20 administrateurs de la CR	20	3	3	20
Dont Crédit Agricole S.A.	2			2
	74 833 765	6 572 414	5 217 690	76 188 489

La valeur nominale des titres est de 15 € pour les CCA et de 1,5 € pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est 142 748 K€.

► Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

► Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2006	3,71	0,05
2007	3,61	0,05
2008	3,46	0,05
Prévu 2009	3,46	0,05

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

► Affectation du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées du 25 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

6ème Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/09, se soldant par un bénéfice de 96 138 892,97 euros :

- 3 646 953,94 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,895 %, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/10
- 7 199 277,36 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,46 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/10

Reste à affecter : 85 292 661,67 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 63 969 496,25 euros
- affectation du solde à la réserve facultative soit 21 323 165,42 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des quatre derniers exercices.

INTERETS AUX PARTS SOCIALES DE LA CAISSE REGIONALE

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2005	6.242.111	3,675 %	3 440 963,70 €
2006	6.242.112	4,055 %	3 796 764,62 €
2007	6.242.112	4,560 %	4 269 604,61 €
2008	6.242.112	4,500 %	4 213 425,60 €

DIVIDENDES SUR CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2005	2.080.716	3,23 €	6 720 712,68 €
2006	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2007	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2008	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

	31.12.2009					
	Indeterminé	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales		71 712				71 712
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		690		21 928	28 245	50 863
Instruments dérivés de couverture		1 476	3 097	35 490	8 728	48 791
Actifs financiers disponibles à la vente	1 045 213	4 401		8 970	4 760	1 063 344
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 613	383 894	215 421	286 713	10 696	904 337
Prêts et créances sur la clientèle		807 351	952 337	3 400 722	4 558 122	9 718 532
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 208				4 208
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 650	14 320	113 430	44 585	180 985
Total actifs financiers par échéance	1 052 826	1 282 382	1 185 175	3 867 253	4 655 136	12 042 772
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		355		1 095	7 788	9 238
Instruments dérivés de couverture		314	439	3 701	6 271	10 725
Dettes envers les établissements de crédit		964 709	1 573 871	2 516 214	2 162 381	7 217 175
Dettes envers la clientèle		2 586 478	83 922	533 394	4 214	3 208 008
Dettes représentées par un titre		31 442				31 442
Dettes subordonnées			762	55 692		56 454
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		38 963				38 963
Total passifs financiers par échéance	0	3 622 261	1 658 994	3 110 096	2 180 654	10 572 005

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					Total
	Indeterminé	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		68 631				68 631
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		25 325	392	4 388	16 445	46 550
Instruments dérivés de couverture		554	3 138	33 892	5 836	43 420
Actifs financiers disponibles à la vente	827 935	6 121	1 002	4 225	12 106	851 389
Prêts et créances sur les établissements de crédit		495 084	25 412	84 149	12 935	617 580
Prêts et créances sur la clientèle	3 651	751 656	967 326	3 316 430	4 477 483	9 516 546
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 621				4 621
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		10 151	38 626	124 941	15 641	189 359
Total actifs financiers par échéance	831 586	1 362 143	1 035 896	3 568 025	4 540 446	11 338 096
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	432		6	398	12 379	13 215
Instruments dérivés de couverture	121			1 939	4 955	7 015
Dettes envers les établissements de crédit		948 987	1 561 240	2 386 093	2 172 718	7 069 038
Dettes envers la clientèle		2 722 921	131 679	91 162	2 778	2 948 540
Dettes représentées par un titre		94 575	5 952			100 527
Dettes subordonnées		1 161		72 292	13 500	86 953
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33 054				33 054
Total passifs financiers par échéance	553	3 800 698	1 698 877	2 551 884	2 206 330	10 258 342

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	78 825	80 468
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 291	7 375
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 349	1 840
Autres charges sociales	31 608	31 434
Intéressement et participation	14 568	14 773
Impôts et taxes sur rémunération	8 152	8 308
Total charges de personnel	141 793	144 198

(*) Dont indemnités liées à la retraite pour 676 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2009	31.12.2008
France	2 593	2 616
Etranger		
Total	2 593	2 616

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	22 410	30 380	31 197	29 742	32 591
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	1 300	1 425	1 426	1 377	1 139
	Coût financier	1 156	1 511	1 504	1 133	1 316
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	400	-10 663			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-627	-1 276	-943	-989	-683
	(Gains) / pertes actuariels *	-1 963	1 033	-2 804	-66	-4 621
	Dette actuarielle au 31/12/n	22 676	22 410	30 380	31 197	29 742

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 300	1 425	1 426	1 377	1 139
	Coût financier	1 156	1 511	1 504	1 133	1 316
	Rendement attendu des actifs sur la période	-947	-1 346	-1 285	-1 130	-1 302
	Amortissement du coût des services passés	34				
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-1 057	-960	-1 619	237	1 145
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	486	630	26	1 617	2 298

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	26 337	33 189	32 407	29 794	32 607
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	947	1 346	1 285	1 130	1 302
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-906	1 993	-1 185	-303	-5 766
	Cotisations de l'employeur	1 359	1 748	1 625	2 775	2 309
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan		-10 663			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					25
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-627	-1 276	-943	-989	-683
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	27 110	26 337	33 189	32 407	29 794

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	22 676	22 410	30 380	31 197	29 742
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus					
	Dette actuarielle nette fin de période	22 676	22 410	30 380	31 197	29 742
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	27 110	26 337	33 189	32 407	29 794
	Position nette (passif) / actif fin de période	-4 434	-3 927	-2 809	-1 210	-52

Information sur les actifs des régimes	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Composition des actifs					
-% d'obligations	77,00%	81,10%	71,20%		
-% d'actions	15,70%	9,10%	19,10%		
-% autres actifs	7,30%	9,80%	9,70%		

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation (1)	4,66%	4,71%	4,86%	3,72%	4,50%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,75%	4,05%	4,00%	4,00%	4,30%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00%	4,15%	4,15%		
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	5,00%	5,00%	5,00%		
Taux d'évolution des coûts médicaux					
Autres (à détailler)					

(1) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 3 589 K€ à la fin de l'exercice 2009.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2009 aux organes de direction s'élève à 2 434 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés	1 163 166	1 097 124
Engagements de financement	960 196	897 591
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	960 196	897 591
Ouverture de crédits confirmés	816 490	688 417
- Ouverture de crédits documentaires	5 519	6 406
- Autres ouvertures de crédits confirmés	810 971	682 011
Autres engagements en faveur de la clientèle	143 706	209 174
Engagements de garantie	202 970	199 533
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	45 131	16 944
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	45 131	16 944
. Engagements d'ordre de la clientèle	157 839	182 589
Cautions, avals et autres garanties	86 167	78 011
Cautions immobilières	7 443	26 531
Garanties financières	10 939	18 231
Autres garanties d'ordre de la clientèle	53 290	59 816
Engagements reçus	2 114 582	2 039 428
Engagements de financement	68 178	171
. Engagements reçus d'établissements de crédit	68 026	19
. Engagements reçus de la clientèle	152	152
Engagements de garantie	1 934 598	1 783 403
. Engagements reçus d'établissements de crédit	182 632	181 492
. Engagements reçus de la clientèle	1 751 966	1 601 911
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	191 675	190 892
Autres garanties reçues	1 560 291	1 411 019
Autres engagements reçus	111 806	255 854

Actifs donnés en garantie

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a donné à Crédit Agricole S.A. pour 684 507 milliers d'euros d'actifs (créances) en garantie de ses passifs, dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).

De plus, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également donné à Crédit Agricole S.A. pour 67 568 milliers d'euros d'actifs (créances) en garantie de ses passifs, dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par Crédit Agricole Covered Bonds.

Enfin, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a donné à Crédit Agricole S.A. pour 1 461 852 milliers d'euros d'actifs (créances) en garantie des avances sur mobilisation de créances auprès de la Banque de France (dispositif TRICP).

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Garanties détenues

Les garanties détenues par La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

- **Reclassements effectués par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées**

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	904 337	904 337	617 580	617 580
Prêts et créances sur la clientèle	9 718 532	10 058 978	9 516 546	9 425 103
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	180 985	170 296	189 359	166 622
			2 340	2 340
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	7 217 175	7 363 428	7 069 038	7 130 568
Dettes envers la clientèle	3 208 008	3 208 008	2 948 540	2 948 540
Dettes représentées par un titre	31 442	31 442	100 527	100 527
Dettes subordonnées	56 454	56 454	86 953	86 953

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 289		9 289	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	9 289		9 289	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	41 574		41 574	
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	41 574		41 574	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	41 574		41 574	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 063 344	261 588	801 756	
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 038	254 493	56 545	
Actions et autres titres à revenu variable	752 306	7 095	745 211	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	48 791		48 791	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 162 998	261 588	901 410	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 238	0	9 238	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	9 238		9 238	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	10 725		10 725	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	19 963	0	19 963	0

11. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 décembre 2009.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des 72 Caisses locales qui lui sont affiliées et ceux des 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros et dans lesquelles la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées détient, directement ou indirectement, plus de 20% du capital.

Les filiales sont au nombre de 3 :

- Force 4 et NMP Gestion sont 2 fonds dédiés (OPCVM fermés)
- Le groupe Inforsud Gestion est constitué d'une holding et de 6 sociétés intervenant dans les secteurs de l'imprimerie et de l'informatique.

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2009	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force 4	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,98%	99,98%
NMP Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Inforsud Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	88,43%	88,43%

L'entité consolidante Nord Midi-Pyrénées détient à 49,5% la société non consolidée SP Aveyron figurant à l'actif pour 6 151 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre participation non consolidée d'une valeur brute supérieure à 8 millions d'euros et dans laquelle le Groupe détient au moins 5% du capital.

CAISSE LOCALE	Président
ALBAN - 9 place de l'Eglise - 81250 ALBAN	Jean-Marie BOUSQUET
ALBI - 14 place du Vigan - 81000 ALBI	Jean-Pierre DELPOUX
CADALEN - Le Bourg - 81600 CADALEN	Guy BARDET
CARMAUX - 14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Raymond ROUQUET
DOURGNE - Les promenades - 81110 DOURGNE	Roselyne TROUCHE
GAILLAC - 42 place de la Libération - 81600 GAILLAC	Jacques MEDALE
GRAULHET - 3 av. de la Résistance - 81300 GRAULHET	Jean-François ROUSSILLON
LABRUGUIERE - 12 bd Gambetta - 81290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
LAUTREC - rue Lengouzy - 81440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LISLE SUR TARN - place Paul Sayssac - 81310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
MONESTIES - Place du Foirail - 81640 MONESTIES	Christian GIL
MONTREDON - Grand Rue - 81360 MONTREDON	Gerard SOULET
PAMPOLONNE - Avenue de Rodez - 81190 PAMPOLONNE	Christian PUECH
RABASTENS - 23 place St Michel - 81800 RABASTENS	Diégo CESCÓN
REALMONT - bd Gambetta - 81120 REALMONT	Bernard HOULES
ST SULPICE - 14, place Jean Jaures - 81370 ST SULPICE	Jean-Michel BOUDES
SALVAGNAC - Place de la Mairie - 81800 SALVAGNAC	Henri CURNAC
VABRE - 1 Rue Celina Marc - 81330 VABRE	Norbert MIALHE
VALDERIES - Le Bourg - 81350 VALDERIES	Anne-Marie CAUSSE
VALENCE D'ALBI - Place du Coq - 81340 VALENCE D'ALBI	Michel SOUYRIS
CASTRES VAL D'AGOUT - 8 avenue A. Malroux - 81100 CASTRES	Louis de VILLENEUVE
MONTS de LACAUNE/BRASSAC - 17 Allées du château - 81230 BRASSAC	Lucien BIAU
CORDES-VAOUR - 14 place de la Bouteillerie - 81170 CORDES	Chantal NONORGUES
COCAGNE - place du Foirail - 81500 LAVAUUR	Claude FABRIES
VALLEE DU GIROU - Avenue de Castres - 81700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
MAZAMET - square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET	Michel BOURDEL
BEAUMONT DE LOMAGNE - 13, rue Pierre Fermat - 82500 BEAUMONT DE LOM.	Daniel CHAUBET
PAYS DE CADILLAC - 56 rue de l'Egalité - 82100 CASTELSARRASIN	Guy CANTEGREIL
CAUSSADE - 3 place Léon de Maleville - 82300 CAUSSADE	Georges MUSARD
MONTPEZAT QUERCY - Place de la Mairie - 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Guy Maurice LINON
LAFRANCAISE -21 rue Louis Pemon - 82130 LAFRANCAISE	Michel PARRIEL
QUERCY PAYS DE SERRES - place Mercadial - 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Michel ALBUGUES
MOISSAC - 6 place de la Liberté - 82200 MOISSAC	Gilbert LAVILLEDIEU
CAZES MONDENARD - place de la Mairie - 82110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
MONTAUBAN - bd Gambetta - 82000 MONTAUBAN	Paul COURONNE
MONTECH - place Aristide Briand - 82700 MONTECH	Gérard CAZENEUVE
NEGREPELISSE - 45 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPELISSE	Gérard GARRIC
ST ANTONIN NOBLE VAL - 38 avenue du Dr Benet - 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Denis FERTE
CAYLUS - avenue du Pere Huc - 82160 CAYLUS	Guy VALETTE
QUERCY BRULHOIS - 5 bd V. Guilhem - 82400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
LAVIT DE LOMAGNE - boulevard des Amoureux - 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
VERDUN /GARONNE - rue Joliot-Curie - 82600 VERDUN SUR GARONNE	Bernard LALANE
GRISOLLES - place du Parvis - 82170 GRISOLLES	Jean-Bernard LACAZE
TARN TESCOU QUERCY VERT - Route de Montauban - 82 230 MONCLAR DE QUERCY	Pierre MASSEREY
ESPALION - 11 bd Joseph Poulenc -12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
LAGUIOLE - Place du Foirail -12 210 LAGUIOLE	Gilbert CESTRIERES
MUR DE BARREZ - Grande Rue -12 600 MUR de BARREZ	Marie-Jeanne SOULENQ
LAISSAC - Route de RODEZ -12310 -LAISSAC	Joël AGULHON
ST GENIEZ - Route Nationale -12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
PONT DE SALARS - Avenue de Rodez -12 290 PONT-de-SALARS	Patrick GERAUD
MILLAU - 35 avenue de la République -12 100 MILLAU	Simone GELY
REQUISTA - Place des Anciens Combattants -12170 -REQUISTA	Michel GALZIN
CASSAGNES - 4 Place Charles de Gaulle -12 120 -CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
BARAQUEVILLE - Place du Foirail -12 160 BARAQUEVILLE	Jean-Marc FOUCRAS
NAUCELLE - Avenue de la Gare -12800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
RODEZ - 6 bd du 122ème R.I. -12 000 RODEZ	Benoît QUINTARD
ST AFFRIQUE - 28 bd de la République -12400 ST AFFRIQUE	Willaim SOLIER
VILLEFRANCHE DE ROUERQUE - 22 bd du Général De GAULLE -12 200 VILLEFRANCHE de ROUERQUE	Raymond BONESTEBE
RIEUPEYROUX - Tour de Ville -12 240 RIEUPEYROUX	Benoît VALAYE
MONTBAZENS - Rue Principale -12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
VALLEE DU LOT - Place Dutour -46 220 PRAYSSAC	Alain GAYRAUD
SOUILLAC - bd Malvy -46 200 SOUILLAC	Michel DELMAS
FIGEAC - 9 avenue Pezet -46 101 FIGEAC	Jean-Jacques RAFFY
GRAMAT - Place de la République -46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
VAYRAC - Place des Cadurques -46 110 VAYRAC	Georges LABOUDIE
ST CERE - bd Lurçat -46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
MONTCUQ - Faubourg Saint Privat -46 800 MONTCUQ	Jean-Louis VAYSSIÈRES
QUERCY BLANC - Place Gambetta -46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Jacques ALAUX
LA BOURIANE - 40 bd Mainiol -46 300 GOURDON	Michel VERGNES
CAHORS UNIVERSITE - 111 bd Gambetta -46 002 CAHORS	Jean-Pierre ASTORG
SEGALA - Route Nationale - 46 120 LA CAPELLE-MARIVAU	Yvonne CALMEJANE
CAHORS LARROUMET - 22 bd Gambetta - 46 021 CAHORS	Jacques GRIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, notamment IAS1 et IFRS 7.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par la caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la caisse régionale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

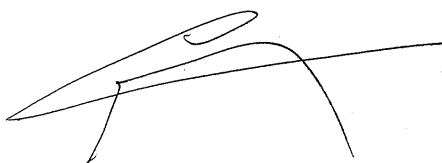
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rodez et Toulouse, le 25 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

S.A. AUDIT ALBOUY ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Christian Albouy

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'F' followed by several vertical strokes.

Frank Astoux

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Nord Midi Pyrénées**

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG Audit

Le Compans – Immeuble B
1 place Alphonse Jourdain – BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SA AUDIT ALBOUY ASSOCIES

9 rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A. au capital de € 48.000

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29/01/2010.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été fournies avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/01/2010

1 – Avec le Groupe INFORSUD

Dirigeants concernés :

Monsieur Pierre BRU, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, représentant permanent de la Caisse Régionale au conseil d'administration de la SA Inforsud Gestion. Il est également administrateur de la SA Inforsud Gestion, de la SAS Graphi, de la SAS Chabrillac, de la SA Inforsud Diffusion, de la SAS Edokial et de la SAS Merico Delta Print.

Monsieur Bernard LEPOT, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées est Président Directeur Général de la SA Inforsud Gestion et administrateur de la SAS Edokial.

Monsieur Michel FAU, Vice-Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est administrateur de la SAS Edokial, de la SAS Graphi, de la SAS Merico Delta Print et de la SA Inforsud Gestion.

Monsieur Jean-Marc FOUCRAS, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est administrateur de la SAS Edokial, SAS Graphi, SAS Chabrillac.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

La Caisse Régionale recourt aux prestations des sociétés suivantes :

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés
- SA Inforsud Diffusion pour l'acquisition de matériel de micro-informatique
- SAS Merico Delta Print pour la réalisation d'imprimés
- SAS Graphi pour des prestations de mailings publicitaires
- SAS CHABRILLAC pour la réalisation d'affiches
- SA INFORSUD GESTION pour les charges locatives parking d'Albi

Pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009, les factures comptabilisées ont été les suivantes :

	HT €	TTC €
Edokial	1.059.512	1.267.177
IS Diffusion	428.199	512.126
Merico Delta Print	216.119	258.479
Graphi	105.193	125.810
Chabrillac	4.577	5.474
Inforsud Gestion	52.278	62.525

2 – Avec la Chambre d’Agriculture du Tarn

Dirigeants concernés :

Messieurs Claude FABRIES et Bernard HOULES, respectivement Vice Président et Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d’Agriculture du Tarn.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 30.000 € (convention référence).

3 – Avec la Chambre d’Agriculture du Tarn et Garonne

Dirigeants concernés :

Messieurs Jean-Jacques CALCAT et Bernard LALANE, respectivement Vice Président et Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d’Agriculture du Tarn et Garonne.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 32.000 € (convention référence 30 K€ + bienvenue à la ferme 2 K€).

4 – Avec la Chambre d’Agriculture du Lot

Dirigeants concernés :

Messieurs Jean-Jacques RAFFY et Jean-Louis VAYSSIERES, respectivement Premier Vice Président et Administrateur jusqu’au 26/03/2009 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d’Agriculture du Lot.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 30.000 € (convention référence).

5 – Avec la Chambre d’Agriculture de l’Aveyron

Dirigeants concernés :

Messieurs Michel FAU et Jean-Marc FOUCRAS, respectivement Vice Président et Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d’Agriculture de l’Aveyron.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 67.093 € (conventions référence et études).

6 – Avec la FD CUMA de l’Aveyron

Dirigeant concerné :

Monsieur Raymond BONESTEBE, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la FD CUMA 12.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 12.801 € (challenge Cuma + parrainage + convention FD Cuma).

7 – Avec la SICA HABITAT RURAL 12

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Marc FOUCRAS, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la SICA HABITAT RURAL 12.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 161.840 €
(Frais mission d'étude aménagement chantiers Imagence).

8 – Avec l'ADASEA du Tarn et Garonne

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard LALANE, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'ADASEA 82.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 2.820 €
(études prévisionnelles + cotisation).

9 – Avec l'Association de Remplacement du Tarn (ART)

Dirigeant concerné :

Monsieur Bernard HOULES, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'ART.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 3.000 €
(parrainage).

10 – Avec le CER France Aveyron

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Marc FOUCRAS, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du CER 12.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 5.346 € (transmission de comptabilités).

11 – Avec l'ADASEA du Lot

Dirigeant concerné :

Monsieur Michel VERGNES, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'ADASEA 46.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 16.769 € (cotisation + parrainage).

12 – Avec la SARL SEIDA

Dirigeant concerné :

Monsieur Paul COURONNE, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et co-gérant de la SARL SEIDA jusqu'au 25/06/2009.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 28.133 € (publicité).

13 – Avec l'Association départementale tourisme rural du Lot

Dirigeant concerné :

Monsieur Jean-Jacques RAFFY, Premier Vice Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'association départementale tourisme du Lot.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 3.810 € (parrainage).

14 – Avec la FDSEA 12

Dirigeant concerné :

Monsieur Philippe VIGUIER, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du syndicat FDSEA commune de Florentin La Capelle.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 8.787 €.

15 – Avec l'Union interprofessionnelle du vin de Cahors

Dirigeant concerné :

Monsieur Alain GAYRAUD, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Censeur de l'Union interprofessionnelle du vin de Cahors.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29/01/2010

Montant versé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées 2.000 € (parrainage).

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE PENDANT L'EXERCICE 2009

1 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre BRU, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de Crédit Agricole SA.

Nature, objet et modalités :

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 07/11/2008

Les pouvoirs publics ont mis en place, via la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), un dispositif visant à améliorer la liquidité des marchés interbancaires. Dans ce cadre la Caisse régionale a été amenée à accorder sa garantie financière à Crédit Agricole SA (par la remise en pleine propriété à Crédit Agricole SA, à titre de garantie, de créances résultant de prêts éligibles) à charge pour Crédit Agricole SA d'affecter à son tour, en nantissement, lesdites créances au bénéfice de la SFEF.

Toulouse et Rodez, le 25 février 2010

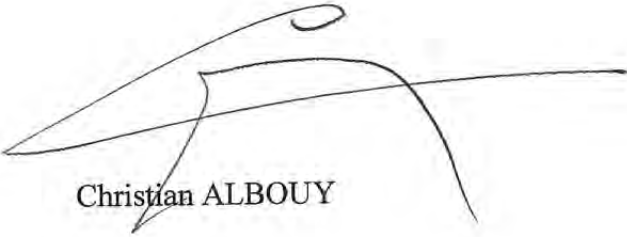
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit



Frank ASTOUX

SA AUDIT ALBOUY ASSOCIES



Christian ALBOUY